

# BULLETIN DE LIAISON DES SOCIÉTÉS SAVANTES

## Les fonds patrimoniaux des sociétés savantes : conservation, préservation, inventaire

### LE PATRIMOINE DES SOCIÉTÉS SAVANTES D'APRÈS LES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE 2005

Commencée en 1995, l'enquête patrimoniale du CTHS s'est donné pour but de recenser les richesses collectées par les sociétés pour aider à la valorisation, la conservation et la restauration de ce patrimoine et ainsi favoriser la recherche en permettant d'accéder à des fonds pertinents, en croisant et regroupant ces informations.

### LE QUESTIONNAIRE

Il a été conçu de manière à permettre d'apprécier la nature et la qualité de tous les types possibles de patrimoine conservés au sein des sociétés savantes. Il envisage quelques conditions de conservation et de consultation qui ont permis de préparer le programme des interventions ayant eu lieu le 8 novembre 2005 et se décompose en 5 grandes parties :

- les renseignements administratifs : adresse, historique et publication(s) de la société, conditions de consultations générales et dépôts éventuels ;
- les renseignements concernant le patrimoine imprimé et audiovisuel : description du fonds par type de documents, éléments remarquables ;
- les renseignements concernant le patrimoine archives, divisé en deux parties, avec d'une part les archives propres de la société (indications volumiques et chronologiques, description des éléments par catégorie, registres de séances, correspondances, documents financiers, rapports de fouilles...) et d'autre part les archives extérieures conservées par la société (description et chiffrage par nature des documents) ;
- les renseignements concernant le patrimoine objets : objets de fouilles, d'art, collections ethnologiques, collections scientifiques ;
- les renseignements concernant le patrimoine

### Fonds patrimoniaux des sociétés savantes

Le CTHS a organisé, le 8 novembre 2005, une journée d'étude sur le thème : *Les fonds patrimoniaux des sociétés savantes : conservation, préservation, inventaire*. Vous avez été nombreux à répondre à cette invitation puisque nous avons eu le plaisir d'accueillir plus de 130 auditeurs. Ce bulletin sera donc consacré à ce thème. Les intervenants nous ont aimablement transmis leur texte afin que chacun d'entre vous puisse bénéficier de ces informations. Nous les remercions vivement pour leur contribution.

### S O M M A I R E

#### A R T I C L E S

- Martine FRANÇOIS, *Le patrimoine des sociétés savantes d'après les réponses au questionnaire 2005*..1  
Dominique BARJOT, *Un champ pionnier pour les sociétés savantes : mémoire et archives d'entreprises*..2  
Bruno DELMAS, *Les archives propres des sociétés savantes : que conserver ? Comment ? Pourquoi ?* .....5  
Michel QUÉTIN, *La conservation et la préservation des photographies et des cartes postales*.....9  
Jean-René GABORIT, *Protéger et conserver les œuvres d'art*.....11  
Christiane DEMEULENAERE-DOUYÈRE, *Correspondances et manuscrits des sociétés savantes : les conserver, les classer, les signaler*.....15  
Catherine GAZIELLO, *Les bibliothèques des sociétés savantes : conservation et mise en valeur*.....17  
Pascal EVEN, *Sociétés savantes et archives historiques : un partenariat fructueux*.....20  
Didier BOUILLON, *Que faire des collections d'objets à caractère ethnologique ?*.....22  
Pierre MICHELIN, *La Société des antiquaires de Picardie : un patrimoine lourd qui incite à avancer*...24

#### A C T U A L I T É S

- Publications du CTHS.....30  
Parutions de sociétés savantes.....31  
131<sup>e</sup> Congrès des sociétés historiques et scientifiques.....32  
Informations pratiques .....32

immobilier.

1900 questionnaires avaient été envoyés en 1995 à tous les types de sociétés répertoriées, qu'elles soient « savantes », c'est-à-dire un regroupement d'érudits faisant ensemble de la recherche, mais aussi aux sociétés professionnelles et à celles qui diffusent plus de savoir qu'elles n'en créent mais participent par des publications, des conférences, des expositions ou des sorties à la culture sociale et à l'intérêt pour l'histoire régionale. 880 réponses avaient été reçues entre 1995 et 1997, dont 748 effectivement exploitables.

### LES RÉSULTATS

En juillet 2005, l'enquête a été renvoyée aux 300 nouvelles sociétés entrées dans notre annuaire mais aussi à toutes celles qui n'avaient pas répondu au précédent questionnaire. S'il a fallu deux ans et plusieurs relances pour recueillir 880 réponses, il est certain qu'en trois mois nous n'avons pu faire aussi bien ; nous avons tout de même reçu 123 réponses, dont 115 exploitables. La répartition de ces sociétés par date de création est paradoxalement très proche des résultats obtenus il y a dix ans. On compte une société du XVII<sup>e</sup> siècle, 4 du XVIII<sup>e</sup>, 9 de la première moitié du XIX<sup>e</sup>, 12 de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup>, 15 de la première moitié du XX<sup>e</sup>, 70 de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> et 4 créées depuis 2001. 8 n'ont pas donné leur date de création.

Les réponses au questionnaire ne sont pas toujours totalement renseignées. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène : d'abord, le manque de personnel qualifié qui induit l'absence d'inventaires et la difficulté d'apprécier les fonds ; une rétention délibérée d'informations, le but de l'enquête n'ayant pas été compris ; des problèmes de libellé des questions, etc. Malgré tous ces aspects « négatifs », nous pouvons établir le constat suivant : 88 des 115 sociétés possèdent une bibliothèque qui contient de quelques revues échangées à plus de 50 000 ouvrages pour la plus importante. 5 sociétés nous signalent plus de 20 000 ouvrages ; 5 possèdent des incunables, 8 des éditions rares, 5 des estampes, 4 des manuscrits et 25 des photographies

ou des plaques de verre et des cartes postales.

Peu de ces fonds semblent déposés. Il est donc important de donner quelques conseils qui ne concerneront peut-être pas les sociétés importantes qui ont du personnel spécialisé, mais surtout toutes celles qui, soit possèdent entre 500 et 5 000 titres, soit sont très spécialisées dans une discipline ou une région, soit encore qui conservent 10 à plusieurs centaines de collections de revues souvent regroupées par échange et qui peuvent devenir très rares car difficilement trouvables par les chercheurs.

Il est très difficile de donner un aperçu des réponses, car de toute évidence certaines sociétés confondent archives propres et archives extérieures. Un fait important, qui nous avait déjà frappés lors de la précédente enquête, est que 28 sociétés, soit plus de 20 %, déclarent ne conserver aucune archive, sans évoquer les cas où les archives sont conservées chez le président ou le secrétaire...

Les archives propres sont les registres de séances, les documents financiers mais aussi des correspondances importantes ou des papiers d'érudits, rapports de fouilles, dossiers de restaurations de monuments, d'excursions etc., et ceci du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours. Les archives extérieures représentent 5 % des archives des sociétés et sont généralement des archives d'entreprises, des archives scolaires, des relevés paroissiaux, notes historiques, manuscrits musicaux ou encore des échantillons de tissus. Les dates extrêmes des documents conservés vont du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours. 50 sociétés possèdent des objets, la plupart du temps déposés ou conservés dans un musée. Ce sont souvent des objets de fouilles pour les sociétés archéologiques, des monnaies, des sceaux, des sculptures, des dessins, mais aussi plusieurs herbiers. Enfin, 12 possèdent un patrimoine immobilier, rarement des bâtiments d'habitation, mais plus généralement des églises, des monuments ou encore des menhirs.

Martine FRANÇOIS  
Déléguée générale du CTHS  
© M. FRANÇOIS 2006

## Un champ pionnier pour les sociétés savantes : mémoire et archives d'entreprises

**D**epuis longtemps, un certain nombre d'entreprises ont le souci de constituer, pour leurs archives des centres organisés rationnellement, à

l'instar des banques, de mettre en place des musées, comme assez souvent en Alsace, ou de publier, à l'occasion d'anniversaire, des ouvrages

ou plaquettes historiques, voire même d'utiliser, comme dans les travaux publics, le catalogue de leurs réalisations pour valoriser leur image commerciale. Néanmoins, la fusion Saint-Gobain/Pont-à-Mousson constitue probablement un tournant décisif. En effet, pour la première fois, sous l'égide de Roger Martin, P-DG du nouveau groupe, est lancé un vaste et ambitieux programme de mise en valeur de l'héritage historique spécifique à chacune des deux entités préexistantes. Il s'ensuit le recrutement d'un archiviste paléographe diplômé de l'École nationale des chartes et la construction à Blois d'un centre d'archives exemplaire ; puis, l'encouragement donné à trois thèses de doctorat d'État ; enfin, la réalisation sous la signature de Maurice Hamon, directeur à Saint-Gobain et secrétaire adjoint du conseil d'administration, d'une grande histoire du groupe intitulée *Du soleil à la Terre*, parue en deux éditions en 1989 et 1998.

En définitive, en France, l'histoire des entreprises est d'origine plutôt récente. Mais, grâce au développement de la *public history* et à la prise de conscience de l'importance de l'histoire des entreprises, ces dernières sont devenues un domaine privilégié de la connaissance historique.

#### CARACTÈRE RÉCENT DE L'HISTOIRE DES ENTREPRISES

L'histoire des entreprises est, dans une large mesure, née de la rencontre des traditions historiographiques américaines et européennes.

Au départ se trouvent les travaux pionniers menés par les historiens américains. Depuis longtemps, l'historiographie américaine s'est intéressée à la question de l'entreprise, de l'entrepreneur autour du thème du *big business*. Tantôt l'entrepreneur participe à la construction de la nation américaine autour de la notion de frontière (Turner), tantôt il s'identifie aux « barons voleurs », qui tirent profit de la construction incontrôlée de la ville américaine (Beard). Entre les deux guerres, l'intérêt des économistes s'est porté de façon grandissante sur l'entreprise, donnant naissance à l'économie industrielle. Celle-ci, à son tour, a inspiré les historiens, à l'exemple d'Alfred D. Chandler junior. Il a formulé le premier, de façon explicite, la théorie du passage à l'entreprise multidivisionnelle et managériale. Surtout, il a constitué autour de lui une véritable école, bien illustrée par David Hounshell. L'influence chandlérienne est rapidement parvenue en Europe, où elle a séduit bien des historiens de premier plan (Jeffrey Jones au Royaume-Uni, Franco Amatori en Italie, Patrick Fridenson en

France). Mais elle y a rencontré une autre tradition préexistante comme en Allemagne (Jürgen Kocka, Hans Pohl) ou en France, où l'intérêt pour l'histoire d'entreprise se trouve porté par deux préoccupations principales. La première consiste en une interrogation sur le capitalisme et le capitaliste français : les pionniers en sont Pierre Léon, avec sa thèse sur les forges d'Allevard, et Claude Fohlen, à qui l'on doit l'histoire d'une dynastie montbéliarde, les Méquillet-Noblot, puis celle de l'industrie cotonnière française à l'époque du Second Empire. Sans exclure la première perspective, mais avec l'idée de se démarquer d'un paradigme marxiste sous-jacent, Bertrand Gille ouvre une autre voie : l'histoire de l'innovation, qui, dans le sillage de Joseph Schumpeter, place l'entrepreneur au cœur de l'histoire des techniques.

François Caron réconcilie les deux approches dans sa grande thèse consacrée à l'histoire de la Compagnie des chemins de fer du Nord : l'économie d'entreprises et l'analyse comptable rejoignent pleinement l'histoire de l'innovation en un même modèle explicatif. C'est cependant dans l'histoire bancaire que s'exprime le mieux l'histoire d'entreprises : la thèse de Jean Bouvier, consacrée au Crédit lyonnais, offre une monographie d'entreprise qui sert d'œuvre de référence. De son côté, Maurice Lévy-Leboyer ouvre le grand débat sur le rôle international des banques, domaine dans lequel s'illustreront ensuite des auteurs comme Raymond Poitevin, René Girault, Jacques Thobie ou Albert Broder.

L'intérêt pour l'histoire d'entreprise s'amplifie à partir du milieu des années 1970. La crise de l'énergie révèle la fragilité des approches macroéconomiques : la crise de la planification française l'atteste, avec l'échec du VII<sup>e</sup> plan. De manière plus profonde, la macroéconomie perd de son prestige au profit de la microéconomie et, de façon singulière, de l'économie industrielle. La théorie des cycles ramène au premier plan les analyses de Joseph Schumpeter, et l'école néo-schumpéterienne fait de l'innovation l'élément explicatif clef des évolutions économiques. L'histoire économique et sociale, dont Ernest Labrousse a jeté les bases, est remise en cause par un nombre grandissant d'historiens : un petit nombre s'orientent vers la *new economic history* à l'américaine ; la plupart optent pour l'histoire d'entreprises. Cet intérêt pour l'histoire d'entreprises adopte deux voies : soit l'étude de secteurs (Denis Woronoff pour la sidérurgie, Emmanuel Chadeau pour l'aviation, Dominique

Barjot pour les travaux publics), soit la monographie d'entreprise (Jean-Pierre Daviet sur Saint-Gobain, Jean-Louis Loubet sur Peugeot). En même temps, l'histoire d'entreprises bénéficie du regain d'intérêt pour un patronat réhabilité. Les historiens pratiquent tantôt la monographie (Jean-Noël Jeanneney fait revivre François de Wendel, Sylvie Schweitzer, André Citroën), tantôt l'étude large (Maurice Lévy-Leboyer, *Le patronat de la seconde industrialisation*), tantôt l'approche sociologique (Michel Hau, *L'industrialisation de l'Alsace de 1815 à 1939*). Ils bénéficient surtout des recours grandissant à la prosopographie, méthode fondée sur la constitution de biographies collectives, constituées en échantillons représentatifs d'un milieu social donné : ainsi, les thèses de Louis Bergeron sur les banquiers et financiers parisiens au début du XIX<sup>e</sup> siècle, de Jean-Pierre Chaline sur les bourgeois de Rouen au XIX<sup>e</sup> siècle, de Serge Chassagne sur trois générations de cotonniers des années 1760 à 1840. Des enquêtes collectives permettent également d'élargir les perspectives comme les ouvrages de la collection « Les patrons du Second Empire ».

Ces années voient l'essor de la *public history*. Dans le sillage de Saint-Gobain, d'autres groupes engagent la rédaction de leur histoire en faisant appel à des historiens : Thomson et Alcatel dans le domaine de l'électrotechnique, Fougerolle, SAE puis Vinci dans la construction, des groupes diversifiés en voie de recentrage stratégique comme Schneider, de vieilles entreprises familiales, fières de leur passé, comme De Dietrich. Les banques ne manquent pas à l'appel, à l'instar de Paribas, de Suez, du Crédit du Nord... Cet intérêt pour l'histoire d'entreprises suscite d'ailleurs la création d'une revue spécialisée : *Entreprises et histoire*, parvenue fin 2005 à son 34<sup>e</sup> numéro. Mais il se traduit aussi par la constitution d'associations *ad hoc* telles que l'Association pour l'histoire du chemin de fer en France (AHICF). Dans le secteur nationalisé naissent des comités d'histoire – celui d'EDF – mais aussi ceux de la Banque de France et de la Caisse des dépôts. Les entreprises constituent donc aujourd'hui un domaine privilégié de la connaissance historique.

#### LES ENTREPRISES : UN DOMAINE PRIVILÉGIÉ DE LA CONNAISSANCE HISTORIQUE

Pendant longtemps, les entreprises apparaissaient aux yeux des historiens français comme un objet honteux : elles constituaient, à travers l'usine, le

lieu privilégié de l'exploitation de l'homme par l'homme pour le seul profit du capitaliste. Il en est d'ailleurs issu une riche tradition d'histoire ouvrière, parfois très éclairante pour l'histoire des entreprises elles-mêmes. Mais la crise des idéologies, la tertiarisation de la société française et la pénétration des historiographies étrangères, notamment américaines, ont poussé à réviser les approches. On a pris conscience de la richesse du patrimoine d'entreprise, c'est-à-dire d'abord des archives comme supports privilégiés de mémoire, mais pas seulement. Les entreprises ont découvert l'importance de leurs archives. Notamment dans certaines professions comme la construction, où les archives techniques constituent un atout commercial. Il en est de même des banques qui disposent d'archives historiques d'une extrême richesse.

Il faut le souligner, les archives d'entreprises sont d'une grande richesse et d'une grande variété. Il s'agit en premier lieu d'archives de direction (procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées générales). Ces documents offrent un point d'entrée obligé pour l'histoire d'entreprises, surtout lorsque sont concernés les dossiers préparatoires. On connaît, en second lieu, l'ampleur des archives comptables. Pour analyser vraiment les comptes publiés, il faut pouvoir accéder aux inventaires détaillés, aux grands livres et livres journaux, surtout pour les années précédant l'instauration d'un plan comptable généralisé en 1947. Les historiens ont montré que ces sources comptables peuvent être utilisées non seulement en histoire économique, mais aussi en histoire des techniques (brevets, investissements) et en histoire sociale (inventaires). Vu leur ampleur, l'échantillonnage raisonné doit être de mise tant pour leur conservation que pour leur utilisation.

Mais les archives d'entreprises ne se limitent pas à des sources de direction ou comptables. De nombreux travaux d'histoire ont montré tout ce que l'on peut tirer des archives techniques (brevets, usines et ateliers, chantiers), mais aussi de celles du personnel. Il est ainsi possible de dégager l'histoire sociale de la seule histoire des conflits sociaux pour étudier les réalités profondes du monde du travail (mobilité géographique, professionnelle et sociale, modes de recrutement et évolution des carrières, politique de main-d'œuvre et de protection sociale). À cela peuvent s'ajouter les archives commerciales (affiches, films, marques, dessins et modèles) et dans cette perspective sont nés un certain nombre de projets visant à compléter les archives

manuscrites et la documentation imprimée par des ressources orales. En ce domaine, la Poste ou Altadis offrent des modèles de référence. On ajoutera que les Archives nationales se sont soucies de trouver de nombreuses archives d'entreprises : les séries 65, 184 et 205 AO des archives du monde du travail à Roubaix sont très utiles ; par ailleurs, on trouve dans les archives départementales de nombreux fonds d'entreprises (Lyon, Grenoble). Celles-ci peuvent être d'origine privée (Académie française Bourdon).

Le patrimoine d'entreprise est d'une grande diversité et ne se réduit pas aux archives. L'iconographie tient toute sa place. Beaucoup d'entreprises se sont ainsi constituées de très riches photothèques : on évoquera celles de Saint-Gobain, de la RATP, de Vinci ou de la Fédération nationale des travaux publics. Il en va de même du film d'entreprise. Mais les entreprises se préoccupent aussi de préserver leurs machines ou leurs produits. En la matière, si le mouvement demeure encore modeste, un certain nombre d'exemples montrent la voie à suivre : le groupe Schlumberger s'est doté à Crévecoeur-en-Auge d'un véritable musée. C'est évidemment dans le domaine du patrimoine monumental que l'on trouve les réalisations les plus spectaculaires. À cet égard, Altadis se trouve en pointe : les anciennes manufactures de tabac ont fait l'objet d'importantes opérations de réhabilitation (Gros Caillou en région parisienne ou manufactures de Morlaix et de Marseille). La Lorraine

métallurgique s'est préoccupée de préserver le souvenir des hauts fourneaux. Enfin, les vieilles centrales thermiques hydroélectriques ont également bénéficié d'opérations de réhabilitation. On évoquera enfin les efforts menés en vue de trouver les anciens bassins de radoub (La Ciotat) ou la réhabilitation architecturale des anciennes filatures, comme l'ancienne usine Motte qui accueille aujourd'hui, à Roubaix, les archives du monde du travail.

En définitive, le monde de l'entreprise constitue un champ immense d'intervention pour les sociétés savantes. Le congrès de Nancy du CTHS a montré toute la richesse des contributions apportées à l'histoire du travail par l'étude des entreprises. Celles-ci ont pris conscience de l'importance des cultures d'entreprises pour la réussite des stratégies de groupe et la bonne gestion des ressources humaines. Dans un environnement toujours instable, la préservation de leur patrimoine et l'attachement à leur histoire constituent un atout essentiel, mais encore trop inégalement perçu à l'heure des fusions et des rachats accélérés.

Dominique BARJOT

Professeur d'histoire économique à l'université Paris IV -Sorbonne  
 Directeur des sciences et des humanités (DS 6) MSTP  
 Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

© D. BARJOT 2006

## Les archives propres des sociétés savantes : Que conserver ? Comment ? Pourquoi ?

L'enquête sur le patrimoine des sociétés savantes, lancée en 1995 et récemment relancée, a révélé qu'elles possédaient un patrimoine considérable et que la conservation de ce patrimoine leur posait aujourd'hui de multiples problèmes. Dans ce patrimoine, les archives occupent une place à part, non seulement par leur importance matérielle et scientifique, leur complexité, mais surtout leur importance juridique et administrative.

Que faut-il entendre par archives des sociétés savantes ? L'expression est ambiguë, souvent interprétée de diverses façons. S'agit-il des archives produites par la société ou des archives possédées par elles ? Entre ces deux acceptions, il y a toute

une variété de situations. S'agit-il des archives de sociétés antérieures ou regroupées, s'agit-il des archives de membres ou d'anciens membres qui leur ont été données, s'agit-il d'archives collectionnées par la société dans le cadre de ses activités scientifiques, s'agit-il enfin de divers fonds ou de collections constituées par des tiers dont elle a bénéficié par hasard ?

Tous ces documents sont en possession de la société, mais ne sont pas « les » archives de la société. Les archives propres de la société correspondent à la définition classique des archives que je vais rappeler : « Les archives sont l'ensemble des documents quels que soient leur date, leur forme ou leur

support matériel, produits ou reçus par toute personne, physique ou morale, publique ou privée, dans l'exercice de ses activités, documents réunis et organisés en conséquence de celles-ci et conservés en vue d'utilisations éventuelles ». Les sociétés savantes ont donc des archives propres, ce sont celles qu'elles produisent par leur existence même. Mais elles peuvent conserver des archives qui ne sont pas les leurs.

On peut donc distinguer dans le patrimoine des sociétés savantes cinq catégories d'archives : les archives propres de la société découlant de son fonctionnement, c'est ce que nous appelons les archives de la société, et qui intéressent principalement mon propos ; les fonds de sociétés savantes antérieures ou regroupées par la société au cours de son histoire ; les archives réunies à titre de documentation scientifique par certaines sociétés, des archives sur une personne, une époque, un domaine ; les papiers et notes d'érudits, constitués par des membres de la société, dans le cadre de l'activité scientifique de la société et remis par ceux-ci ou par leurs héritiers ; des collections de documents, d'autographes, de papiers divers de particuliers ou d'institutions, objets dont l'association est propriétaire, légataire ou dépositaire.

Je distingue donc et je n'inclus pas dans mon propos les fonds et collections d'archives d'autres origines comme faisant partie des archives de la société : en particulier les collections d'autographes, les autres fonds d'archives divers (minutes de notaires, registres de catholicité, livres de raison, papiers privés ou de familles, archives d'entreprises, d'hôpitaux, etc.) conservés par la société.

## QUE FAUT-IL FAIRE POUR CONSERVER ET TRIER LES DOCUMENTS DES SOCIÉTÉS ?

Les archives de la société sont, pour certaines d'entre elles, légalement obligatoires. Il faut être extrêmement prudent. Toutes les archives doivent être conservées avec soin, puisqu'elles sont la preuve et la mémoire des différentes facettes de la vie de la société.

Pour que les archives qui ne sont pas d'usage courant soient conservées et utilisables, il faut réunir les conditions suivantes : qu'il y ait une personne et une seule qui en soit officiellement responsable au sein de la société et qui s'en occupe réellement. Il pourra demander des conseils à l'archiviste du département et lire quelques manuels professionnels pratiques ; qu'il y ait un meuble ou un local, fermé à clef, sous la responsabilité de l'archiviste.

Ce local sera sain, à l'abri de la chaleur ou de l'humidité et convenablement équipé ; qu'il y ait un regroupement de ces archives, qui ne seront pas dispersées dans de multiples tiroirs, fonds de placards, meubles divers et chez des responsables ou anciens responsables de la société (c'est souvent l'origine de nombreuses lacunes) ; qu'un récolement général soit fait et tenu à jour ; qu'il y ait un plan de classement et que ce dernier respecte la nature et les différentes catégories d'archives, que les dossiers soient mis dans des boîtes de conservation cotées, que les documents soient estampillés, qu'il y ait un inventaire sommaire, que les consultations de documents se fassent sur place et soient consignées dans un registre et surveillées. Il n'y aura jamais de prêt à l'extérieur.

Le tri et les éliminations sont une obsession de notre époque des détenteurs d'archives et des archivistes. Cette obsession conduit à commettre bien des erreurs. Les raisons invoquées, manque de place ou inutilité, manquent souvent de rigueur scientifique. Il ne faut pas éliminer les archives sous prétexte qu'elles ne sont pas intéressantes ou que l'on n'a pas de place : on ne peut juger dans l'instant de l'intérêt de ces archives sur le long terme. Des factures, une lettre, une vieille liste sont par exemple parfois la seule preuve de la propriété d'un objet, d'une collection. On peut éliminer les doubles en nombre et les exemplaires multiples de moins de cent ans, ce qui ne veut pas dire de ne conserver qu'un seul exemplaire. Mais il ne faut rien éliminer de ce qui a plus de trente ans, des dix premières années de la société, de tout ce qui peut apporter des preuves de l'existence légale de droits, de la propriété ou de la possession, et de l'activité de la société.

## EN QUOI CONSISTENT LES ARCHIVES DES SOCIÉTÉS SAVANTES - QUELS SONT LES DOCUMENTS QUE L'ON Y TROUVE - À QUOI SERVENT-ILS ?

On trouve dans toutes les sociétés le même type de documents, plus ou moins nombreux suivant leurs activités. Le fonds propre des archives d'une société se compose d'un très grand nombre de documents, de fonctions et d'usages très variés, en général plus importants qu'on ne l'imagine, que l'on peut regrouper en trois grandes catégories :

- ceux qui sont produits par son existence, sa vie administrative définie par ses statuts ;
- ceux qui sont produits par son activité savante définie par son objet social, le but déclaré dans ses statuts. Dans ce second cas, il n'y aura pas que des

documents écrits, mais des supports très divers : estampages d'inscriptions, plans et relevés de fouilles, photographies et enregistrements sonores, films et aussi des collections d'objets préexistants (sceaux, monnaies, herbiers, collection d'insectes) ;

– ceux, enfin, qui consistent en un exemplaire de toutes les publications conservés parce que produits par la société, tout particulièrement les bulletins qui sont des documents mixtes.

À ces trois catégories, j'ajouterai tous les fonds et collections annexes que la société peut posséder. Que les fonds soient rangés et classés selon différents systèmes et parfois, selon les époques, n'est pas très important. Ce qui compte, c'est d'abord la conservation, l'identification et la description de ces archives. Les documents et dossiers relatifs à la vie administrative de la société sont essentiels à la vie de la société, à la défense de ses droits et de ses biens. Il convient donc de conserver les statuts actuels, éventuellement, les anciens et leurs modifications ultérieures, les déclarations et insertions au *Journal officiel* faites régulièrement à tous changements, le règlement intérieur présent et passé, la reconnaissance d'utilité publique et autres agréments, qui peuvent avoir une importance fiscale et doivent figurer sur les papiers à en-tête de la société.

Concernant les membres de l'association, on conservera les circulaires, formulaires de recrutement, bulletins d'adhésion, les fichiers de gestion des membres (liste et fichier actuel et anciens des adhérents), leurs dossiers individuels. Certaines sociétés, comme les académies, constituent de tels dossiers (correspondances, candidatures, renouvellements, démissions, radiations, discours, manuscrits, décès, notices nécrologiques, etc.). Il faut bien veiller à ne pas fusionner ce type de dossiers avec le fonds propre qu'un membre pourrait donner à la société. Il faudra traiter ces papiers comme une entité séparée, car ayant une autre origine, un autre producteur.

La correspondance générale, qui relève de l'administration générale de l'association, est souvent classée dans l'ordre chronologique pour la correspondance reçue, accompagnée d'un registre d'enregistrement analytique à l'arrivée et d'un registre d'enregistrement *in extenso* au départ ou d'un recueil chronologique de copies de lettres envoyées. Le courrier est peut-être ventilé dans des dossiers thématiques. Il faut toutefois respecter l'ordre trouvé. La correspondance est souvent la

seule preuve de la mise à la disposition d'un local, du don d'un objet ou d'un groupe d'objets, etc.

Dans le cadre des assemblées générales, il convient de conserver le registre des procès-verbaux des assemblées et des dossiers annuels rangés dans l'ordre chronologique (convocations, liste de présence, ordre du jour, rapports annuels d'activités moral et financier, budget, etc.) ; pour les conseils d'administration, les commissions administratives, ou encore le bureau, on gardera les registres des procès-verbaux des séances et un dossier par réunion, rangés dans l'ordre chronologique (élections ou désignations, démissions, convocations, ordre du jour, rapports divers, etc.). Ces procès-verbaux mentionnent en général les débats qui concernent le patrimoine et la situation de la société.

Pour les relations extérieures avec les autorités publiques par exemple, un dossier par institution est constitué (services de l'État, DRAC, collectivités territoriales, etc.) et pour les relations avec les autres sociétés, un dossier par fédération, par sociétés savantes sœurs et un autre pour les échanges de publications.

Concernant la comptabilité et les finances, les livres de compte (journal, livre de caisse, etc.) sont classés chronologiquement avec un dossier par année de gestion des recettes (cotisations, subventions, produit des ventes, revenus divers, dons et legs) et des dépenses (factures, abonnements divers, impôts etc.) avec le budget et le compte rendu annuel du trésorier. Les factures sont parfois la seule preuve d'un droit, d'une acquisition donc d'une propriété ; les cotisations sont à conserver si il n'y a pas de listes de membres ou si elles sont trop laconiques ; pour les subventions, souscriptions à des publications, on crée un dossier par action ; de même pour la gestion des publications (contrats avec imprimeurs ou éditeurs), un dossier par collection et par publication. On procède de même pour le patrimoine, avec un dossier par affaire (titres des dons, legs, achats, conventions de mise à disposition de locaux, conventions de dépôts avec les archives, bibliothèques, musées, contrats d'assurances, etc.). Tous ces documents et les inventaires qui y sont joints sont d'une extrême importance pour la société et doivent rester réunis. En effet, les dons comme les rapports avec les collectivités locales ont pendant longtemps été fondés sur des usages. Depuis quelques années, la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes demandent aux collectivités publiques de clarifier leurs relations avec les associations, ce qui

conduit à la remise en cause de situations qui n'avaient jamais été formalisées ou contractualisées. Dans le cadre de la signature de conventions, il importe que la société sache exactement ce qu'elle possède, les contraintes qui s'attachent aux legs et dons, ce qu'elle doit et peut demander à faire figurer dans ces conventions (autorisations et droits de reproduction, d'envoi à des expositions, de restauration, bénéfice d'assurances, gestion des locaux et du patrimoine).

Les documents et dossiers qui résultent de l'activité scientifique de la société sont très importants pour l'histoire des sciences et des techniques, l'archéologie, l'histoire de l'art, la philologie et l'histoire, mais aussi la culture scientifique et érudite aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Aussi, les activités scientifiques et culturelles de l'association seront consignées dans le registre des procès-verbaux des séances (un dossier par séance, avec classement chronologique). Il sera constitué pour les conférences, colloques et autres réunions scientifiques un dossier par manifestation contenant le programme, la liste des intervenants, participants, l'organisation matérielle) ; de même pour les publications et commissions de publications, un dossier par publication contenant les manuscrits, mémoires adressés à la société, rapports sur les ouvrages, correspondances avec les auteurs, etc. Ces documents ne doivent normalement pas être retirés des dossiers, des fonds ou collections auxquels ils appartiennent. Si cela est nécessaire pour des raisons de conservation matérielle, cela doit être précisé sur l'objet et signalé dans le dossier. Si plusieurs personnes ont donné des collections de cartes postales, elles peuvent être juxtaposées dans un même classeur sans être mélangées, de façon à conserver à chacune son intention originelle. On créera également un dossier par activités pour les groupes de travail spécialisés, les excursions et promenades, les expositions, les chantiers de fouilles ou de restauration (dossier qui peut être volumineux, renvoyer à des plans et des relevés, à des objets eux-mêmes classés ailleurs mais identifiés) ; les collections ethnologiques, archéologiques, naturalistes et entomologiques relèvent de la même démarche. Ces documents forment souvent une masse documentaire supérieure à la masse des archives administratives de la société, ce qui est normal puisque la recherche peut conduire à trouver des collections ou des fonds déjà constitués. Certaines sociétés ont même pour objet premier de réunir de la documentation, des archives sur une personne, une époque ou un domaine. Ces

collections ont souvent une grande valeur scientifique et représentent également un volume considérable.

Les fonds annexes et les papiers d'érudits, deux types de fonds déjà mentionnés, sont des papiers de membres de la société – en lien avec l'activité de la société – ayant donné leurs archives. Ils ne doivent pas être fondus, ni mélangés avec les archives propres de la société même s'ils se complètent, mais doivent être traités séparément en vertu du principe essentiel de l'archivistique qui est de respecter les fonds, c'est-à-dire ne pas mélanger des documents qui appartiennent à un fonds avec ceux d'un autre fonds. De même, les sociétés antérieures doivent avoir leurs fonds conservés distinctement. Ces fonds doivent faire l'objet d'un traitement à part et sont chacun un fonds d'archives particulier conservé par la société.

#### LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

La société a souvent un bulletin destiné à l'information de ses membres, à la publication de ses actes et parfois, une collection de publication de textes et de mémoires savants.

Le bulletin de la société contient en général une partie scientifique et une partie administrative. Les bulletins, surtout au XIX<sup>e</sup> siècle, sont à la fois l'organe de publication des mémoires scientifiques, mais publient aussi les procès-verbaux des réunions administratives, des décisions, des discours officiels, des listes de membres, des notices nécrologiques, etc. Ils signalent les enrichissements du patrimoine, l'installation dans de nouveaux locaux, le dépôt de collections dans un musée ou une bibliothèque et, en l'absence de tout autre document, peuvent servir de preuve. Ces publications font partie des archives et non de la bibliothèque, elles n'étaient imprimées que pour l'information des membres. Les bulletins font ainsi fonction d'enregistrement des activités en l'absence de registres de délibération. Il est préférable d'en conserver une collection complète. Un exemplaire de toute publication doit être archivé et conservé avec les archives de la société à titre de référence. D'autres exemplaires peuvent être conservés dans la bibliothèque de la société, où ils sont destinés à la consultation mais aussi davantage menacés de disparaître.

Enfin, il y a le cas particulier des publicités et documentations diverses (dossiers de presse, prospectus ou encore affiches) qui sont à conserver dans les dossiers correspondants, administratifs ou scienti-

fiques.

Beaucoup de sociétés ont également reçu au cours du temps en don, legs ou dépôt, du fait du hasard souvent, toutes sortes de documents, de collections constituées ou de fonds divers plus ou moins cohérents avec leur objet social (collections de meubles, faïences, gravures, autographes, affiches, tableaux). Ces collections doivent également faire l'objet d'un traitement à part et bénéficier des mêmes soins que leurs propres archives. Il est donc nécessaire d'en dresser un inventaire, au moins sommaire, même si elles ont été classées par celui qui les a constituées. Il faut en assurer le conditionnement et la conservation. Pour les objets de valeur, il ne faut pas oublier de les photographier. Les sociétés peuvent également déposer ces archives et collections de documents dans un service d'archives public tout en conservant la propriété et en réglant les conditions de traitement et de

consultation par convention dite « de dépôt ». Il est sage, dans les statuts, de prévoir, le cas échéant, la double dévolution, d'une part des actifs de la société à une autre association poursuivant les mêmes buts ou à tout autre organisme, d'autre part des archives de l'association aux Archives départementales ou communales. Il n'en reste pas moins que la question de la conservation de ses archives est pour toute société à la fois une obligation juridique, une nécessité scientifique et un devoir moral, puisque les archives sont inhérentes à sa vie, à ses activités et à sa raison d'être. Aucune de ces trois dimensions ne peut et ne doit être négligée.

Bruno DELMAS

Professeur à l'École nationale des chartes  
Président de la section Histoire contemporaine et du  
temps présent au CTHS

© B. DELMAS 2006

## La conservation et la préservation des photographies et des cartes postales

**E**n tant que conservateur aux Archives nationales, j'ai eu une chance : mon métier a rejoint assez tôt ma passion pour la photographie. Une passion ressentie dans toutes les branches de la photographie : pour son histoire, pour son rôle dans l'histoire – et son importance sur ce plan n'était pas à mon avis assez reconnue dans nos services d'archives – son rôle comme outil, pour ses images scientifiques, pour les œuvres photographiques, pour le photojournalisme, pour ses techniques, ses appareillages et même, pour sa pratique.

### BREF HISTORIQUE

Il y aurait beaucoup à dire sur l'ancienneté des préoccupations concernant la conservation des documents photographiques. Les pionniers s'en occupèrent très tôt. Les bulletins de la Société française de photographie sont remplis d'interventions précises sur la conservation des épreuves et la multiplication et la diffusion de celles-ci. Le lancement du concours du duc de Luynes, dans les années 1860, est là pour le rappeler. Certains présidents de la SFP, notamment Davanne, firent du soin en vue de la pérennité de photographies bien traitées une ligne directrice de leur action. Ces préoccupations, il faut bien l'admettre, se sont un temps estompées dans notre pays. Elles y sont revenues réellement

dans les années 1960. Et certains photographes y jouèrent le rôle de pionniers dans l'observation de bonnes pratiques pour la conservation de leurs supports. Dans ces rôles de chercheurs et de pédagogues, il convient de citer les noms de Jean-Pierre et Claudine Sudre.

Parallèlement, des équipes scientifiques s'étaient formées pour contrecarrer l'action nocive des agents de dégradation des œuvres picturales, documents écrits, manuscrits ou imprimés, et reliures. L'exemple italien de l'Institut de pathologie du livre donnait une première impulsion. Mme Françoise Flieder, après des encouragements intéressés de responsables bibliothécaires et archivistes et avec le soutien du Muséum d'histoire naturelle, a mis ses connaissances chimiques et biologiques au service de l'étude de ces agents destructeurs et de l'utilisation de remèdes efficaces contre leur action néfaste. Ainsi a été créé le Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques (CRCDG). Les documents écrits et les reliures doivent beaucoup à ces équipes, peu à peu accrues, qui suscitent des vocations parmi les scientifiques, et que dirige actuellement M. Bertrand Lavédrine. Leur audience a dû, pour s'élargir et divulguer les connaissances patiemment acquises, inspirer la création de l'association pour la recherche sur les

arts graphiques. Dès les années 1970, le CRCDG, dirigé par Françoise Flieder, a pu englober le champ des images photographiques. Avec l'aide de ce centre de la Documentation française, Interphotothèque, un groupe de travail des photothèques publiques animé par Geneviève Dieuzeide, publie le premier livre paru en France sur la question : *Conservation de l'image fixe*. Un spécialiste des dérivés bromés vient renforcer le groupe et dirige actuellement ce centre. Depuis, les progrès sont tangibles. Les prescriptions engendrent des acteurs, des praticiens de la restauration et de la conservation préventive.

L'Institut de formation des restaurateurs d'œuvres d'art (IFROA) créé assez récemment, englobe à son tour ce champ nécessaire de la photographie et Anne Cartier-Bresson, conservateur du patrimoine, qui de son côté s'est dotée de connaissances sanctionnées par une thèse et une pratique acquise souvent à l'étranger, crée la section des photographies dans cet institut. Pédagogue, elle prend aussi la direction de l'atelier des restaurations de photographies de la ville de Paris. Ce mouvement a aussi été accompagné à l'atelier de restauration du département des estampes et de la photographie de la Bibliothèque nationale de France, où Patrick Lamotte a pu perfectionner les méthodes et former à son tour des disciples.

## QUELQUES RÉFLEXIONS

Le mot « patrimoine » ne m'a jamais trop plu, le terme anglais *heritage*, pas plus d'ailleurs. En tant qu'archiviste, je préfère « gisement », emprunté à l'artisanat et à l'industrie, tout aussi statique, mais évoquant l'exploitation de ressources et la production à venir. En matière de documentation, il est possible de distinguer, sans faire de catégories étanches : des archives proprement dites, qui peuvent être celles d'une société savante ; si c'est le cas, il faut tenir compte de leur intégrité et de leur état, parce que leur mission est de rendre compte d'une activité ; des archives diverses héritées d'une ou de plusieurs société(s) antérieure(s). L'attitude serait en principe la même, mais plus complexe et malaisée que dans le cas précédent ; une documentation constituée. Il faut savoir qu'elle avait été rassemblée pour aider à des prises de décision ou accompagner une activité. Ceci peut faire réfléchir avant d'élaborer des reclassements ou des regroupements avec d'autres fonds ; des collections d'érudits par exemple ; des collections rassemblées en fonction de leur valeur esthétique et désormais éva-

luées dans le marché ; des fonds de photographes professionnels cédés à l'association ou à la société savante. Ce genre de fonds est assez fréquent dans les services d'archives. Il peut aussi s'agir de photographes éditeurs de cartes postales ou bien encore travaillant pour des éditeurs. Dans ce cas, il faudra prendre en compte les négatifs, contretypes et les divers éléments de tirage nécessaire à la fabrication des cartes postales ; des collections de cartes postales qui sont des produits de l'édition. Il peut y avoir de multiples tirages avec des variantes. Je signalerai la fragilité des cartes faites au moyen de la phototypie. Elles sont fréquemment issues d'opérations de contrecollage, ce qui les rend très sensibles aux conditions climatiques.

D'une façon générale, ces documents figurés exigeraient que fussent gardés tous les documents afférents à leur donation, dépôt ou legs. Ce contexte est primordial dans tous les cas. Sa connaissance est utile pour le classement des fonds, elle constitue un précieux auxiliaire lors de la rédaction de fiches techniques ; elle le sera aussi lors du choix des modes de stockage et lors des éventuelles restaurations. Cette remarque concerne également le problème des droits. Il convient de connaître le plus exactement possible l'origine des droits de propriété de l'image matérielle. Il convient aussi d'être au fait en matière de droits d'auteur. La littérature sur ces questions juridiques est suffisamment copieuse pour que je n'insiste pas davantage. Évoquer ces règles revient à recommander lors des nouveaux dons, dépôts, legs, achats éventuels, la rédaction et la signature de contrats, ce qui peut exiger la consultation des gens de l'Art. La première règle est de ne pas confondre propriétaire(s) et titulaire(s) des droits.

## LES REPRODUCTIONS

Avant le développement des connaissances, qui a permis notamment des interventions sur l'objet lui-même, les reproductions étaient des auxiliaires indispensables et souvent les seuls pour éviter une perte du contenu. Elles étaient pratiquement de même nature (argentine) que les originaux en cause.

Le siècle dernier a apporté la numérisation. Les procédés numériques qui se généralisent offrent des outils magnifiques. Pour aller vite, disons qu'avant eux aucune étude iconographique n'était vraiment aboutie. Ils permettent tri, comparaison, massive et instantanée avec, en outre, transmission rapide à distance. Leur généralisation – en cours –

est de plus en plus souhaitable. La totale disparition des anciens modes de production et, en tout cas, celle de leur connaissance serait cependant dommageable dans la plupart des cas. Nous sommes tout de même responsables des monuments qui nous sont confiés et devons faire tout notre possible pour les transmettre. La restitution visuelle est un adjuvant mais ne constitue pas une conservation. L'obsolescence des matériels et des systèmes est encore préoccupante. La résolution des problèmes qu'elle entraîne laissera encore à traiter ceux que poseront les énormes masses documentaires en présence. Nous étions, il y a moins d'une dizaine d'années, quelques-uns très favorables à ces nouvelles techniques numériques et ardents à convaincre nos supérieurs hiérarchiques de leur utilisation sans attendre. Nous leur disions cependant : « Si vous mettez cinquante francs dans l'une des techniques, mettez la même somme dans la reprise en compte et le reconditionnement de l'existant sur le support traditionnel ». Ce raisonnement ne tint pas. Je souhaite pour finir citer l'éditorial de Bernard Perrine, rédacteur en chef du *Photographe*, quelque un qu'on ne peut taxer de passéisme « anti-nouvelles techniques », puisqu'il en fut un propagateur, tout en gardant la juste raison. Dans le dernier numéro de cette revue mensuelle, n° 1634 de novembre 2005, son article est intitulé : *Si vous aimez le noir et blanc, il va falloir autre chose que des jérémiades*. Après avoir cité le succès actuel des nombreuses expressions publiques de la photographie en noir et blanc (expositions de Diane

Arbus à Londres, de Donald Mc Cullin à Charleroi, de Helmut Newton à Berlin, des pictorialistes à Rennes, et à Paris de Bill Brandt, de Lee Friedlander, de Willy Ronis, de Sébastien Salgado), après avoir rappelé son rêve du « classement de cette production de support noir et blanc » au Patrimoine de l'humanité, et reconnu que pour cela « il faudrait qu'un lobbying mondial s'enclenche, comme cela vient d'être fait aux États-Unis après que Kodak ait annoncé l'arrêt du Kodachrome super 8 pour le cinéma ». Il enchaînait : « Mais à l'heure où financiers et fonds de pension ont pris le contrôle de nos industries, ils n'hésitent plus à rayer d'un trait de plume toute activité marginale ou pas assez rémunératrice. S'il n'y a plus de place pour quatre ou cinq opérateurs sur ce créneau au niveau mondial, il existe bien un marché rémunérateur pour un, voire deux fabricants. Peut-être suffirait-il alors de convaincre un de ces grands groupes bancaires qui s'attachent à constituer à prix d'or de grandes collections de photographies anciennes ou contemporaines, de lier leur nom à la préservation de ce support d'expression noir et blanc, en aidant telle ou telle société à conserver une unité de production, qui, répétons-le, restera à l'équilibre. Car, vu l'immense patrimoine existant, la demande au niveau mondial existe et continuera d'exister ».

Michel QUÉTIN

Conservateur général d'archives honoraire

© M. QUÉTIN 2006

## Protéger et conserver les œuvres d'art

Comme l'ont montré de récentes enquêtes, beaucoup de sociétés savantes possèdent des collections d'œuvres d'art très variées par leur nombre et leur nature, mais qui posent souvent de délicats problèmes de conservation, soit parce qu'elles sont intrinsèquement fragiles, soit en raison des conditions dans lesquelles elles sont exposées ou placées dans des réserves.

L'origine de ces collections est par ailleurs très diverse : pour les sociétés les plus anciennes, la collecte des témoins matériels et, en particulier, des œuvres d'art qui documentaient l'histoire de leur région fut souvent une priorité. Ceci a permis la constitution de collections parfois très importantes, comprenant en particulier des éléments lapidaires

volumineux, recueillis lors de la démolition de certains monuments, généralement médiévaux. Dans d'autre cas, tout nouveau membre d'une société se devait d'apporter sa contribution à l'enrichissement des collections existantes, mais il semble qu'il n'était nullement obligatoire que l'œuvre ainsi offerte relève obligatoirement du patrimoine régional. Des objets de provenance plus ou moins lointaine, antiquités acquises en Italie ou en Égypte, inscriptions d'Afrique du nord, objets chinois, japonais, plus rarement africains ou océaniens, peuvent ainsi se retrouver dans des lieux et dans un contexte, à première vue, un peu inattendu. Par ailleurs, certaines sociétés ont bénéficié de dons et de legs relativement importants qui les ont mis en

possession d'œuvres que la terminologie traditionnelle rattache aux beaux-arts, peintures, sculptures, dessins, avec statistiquement une certaine prédominance des portraits, suivis immédiatement par des paysages urbains ou ruraux et des vues de monuments. Les produits des fouilles archéologiques qui, dès l'origine, avaient été une source essentielle du développement des collections des sociétés savantes, continuent à occuper une place considérable dans la mesure où beaucoup de sociétés, en particulier celles de fondation récente, ont en charge des chantiers archéologiques ; la tendance générale qui vise, dans les pratiques de l'archéologie nationale, à préserver le maximum d'artefacts et même de vestiges d'origine humaine ou animale, contribue à gonfler la masse des objets à conserver. Le mode de gestion de ces collections diffère d'une société savante à l'autre. Beaucoup de sociétés de fondation ancienne ont, au cours du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle, transmis les œuvres d'art en leur possession au musée municipal de leur ville. S'agissait-il alors d'un don ou d'un dépôt ? Les actes juridiques passés à l'occasion de ces transferts ne sont pas toujours très clairs et peuvent donner lieu à des contestations. On ne saurait trop conseiller aux responsables des sociétés de bien éclaircir ce point et de vérifier tout ce qui peut avoir été oublié ou passé sous silence en matière de restaurations et de prêts à des expositions. Si la transmission a pris la forme d'un dépôt à long terme, renouvelable par tacite reconduction, l'accord préalable de la société qui conserve la propriété des œuvres, est nécessaire pour toute restauration (sauf cas d'urgence extrême) et pour tout prêt ; dans ce second cas, la société est en droit d'examiner si le lieu du prêt a un caractère « muséal » ; la société peut demander à avoir connaissance du contrat d'assurance, fixer la valeur de l'œuvre prêtée et obtenir des garanties sur les conditions de transport. Que la collection ait été transmise à la ville sous forme d'un don ou d'un dépôt, la société peut aussi exiger que l'origine de l'œuvre (« collection de la société... » ou « donné par la société...en (date) » ) soit mentionnée, tant dans le catalogue de l'exposition que sur le cartel placé près de l'œuvre. Dans la pratique, le fait que les collections d'une société aient été confiées à un musée de collectivité territoriale a été le plus souvent bénéfique pour la bonne conservation des œuvres, qui ont été suivies de façon « professionnelle » au même titre que les autres œuvres du musée. L'exemple des collections de la Société des antiquaires de l'Ouest, qui ont fait l'objet, avec la

ville de Poitiers, d'une convention, paraît de ce point de vue convaincant.

D'autres sociétés ont, au contraire, gardé la pleine propriété et la gestion de leurs collections. Certaines, comme la société archéologique du midi de la France, qui gère le musée archéologique de Montpellier, ont maintenu une tradition de gestion collective avec une répartition des responsabilités et des compétences par spécialités. Il semble que, dans beaucoup de cas, le membre du bureau de la société qui a plus spécialement la charge des collections, fasse volontiers appel aux conseils et à l'aide du conservateur du musée le plus proche, lui-même très souvent membre de la société ; mais des questions de personne et une certaine méfiance des acteurs du monde associatif à l'égard de tout ce qui est institutionnel peuvent perturber ce type de collaboration pourtant éminemment souhaitable.

En effet, en raison même de leur caractère hétérogène, les collections de sociétés savantes posent des problèmes de conservation très variés qui suggèrent quelques conseils de prudence, l'indication de quelques erreurs à éviter à tout prix et aussi quelques « trucs » utiles.

Je ne m'étendrai pas sur les objets issus des fouilles archéologiques, qui forment un domaine bien particulier, aujourd'hui relativement bien connu, du moins en ce qui concerne le diagnostic des altérations. Je me bornerai à insister sur le fait que la date des objets importe moins que leur nature. La conservation d'une céramique antique pose les mêmes problèmes que celle d'une poterie médiévale ou que les éléments en terre cuite industrielle, témoins d'une architecture récente. La présence dans le matériau de sels minéraux peut, après l'extraction du sol et le transfert d'un milieu humide mais stable vers un espace sec, voire très sec, entraîner l'apparition de pulvérulences, et aboutir, dans les cas extrêmes, à la destruction totale de la pièce. Des recollages hâtifs, à l'aide de produits « du commerce » inadaptés, aggravent parfois la situation de même que, pour les objets métalliques, le badigeonnage à l'aide d'un vernis, non seulement n'arrête pas la corrosion mais rend plus difficile son traitement. Plutôt qu'au manuel classique mais déjà vieilli de Pendergeist, mieux vaut avoir recours au livre de Marie Berducou, malheureusement épuisé, mais que le CTHS a bon espoir de rééditer prochainement.

Parmi les œuvres relevant des beaux-arts, les peintures, tout en étant parmi les plus fragiles, sont dans les faits celles qui posent souvent le moins de pro-

blèmes car elles ont presque toujours été traitées avec un certain respect, accrochées dans des lieux relativement sains, et laissées dans leur bordure, ce qui préserve la cohésion des châssis. Si l'on constate qu'une peinture s'altère, que son vernis s'opacifie (chancis), qu'il y a des pertes et chutes de la matière picturale ou que le support est endommagé, la seule attitude à adopter est le recours à un restaurateur professionnel, ayant bénéficié d'une formation reconnue. Dans le domaine de la restauration des peintures, les restaurateurs amateurs sont nombreux et particulièrement nocifs pour les œuvres.

Il est difficile de connaître exactement le nombre de dessins et d'estampes conservés dans les collections des sociétés savantes, dans la mesure où les uns et les autres ne sont souvent considérés que comme de simples documents. Rappelons que les dessins doivent être placés à l'abri de la lumière et donc ne jamais être exposés en permanence. Une règle, non écrite mais largement mise en pratique par tous les grands musées, est dite des « trois cinq » : 50 jours d'exposition (100 maximum), tous les 5 ans, sous un éclairage ne dépassant pas 50 lux. La conservation des dessins doit se faire à plat et donc, de fait, dans des tiroirs. Ils doivent être montés à l'aide de matériau neutre ; ce qui est rarement le cas pour les montages anciens ; il est alors parfois préférable, dans l'attente de l'opportunité d'un nouveau montage (le prêt à une exposition peut être une bonne occasion), de séparer le dessin de son montage s'il se révèle qu'il a été fait sur carton acide et de le ranger à plat entre deux cartons neutres. Cette opération, relativement simple si le dessin a été simplement encollé sur la lisière de la partie supérieure et peut donc aisément être détaché de son support, devient très délicate si l'encollage a été fait très largement sur les quatre côtés, ou, pire, « à plein ». Il devient alors indispensable d'avoir recours à un spécialiste et il est parfois dangereux de différer l'opération car l'acidité du support combinée à l'action de la colle peut avoir des conséquences des plus néfastes. Mais, même lorsqu'il s'avère nécessaire de séparer le dessin de son support, celui-ci doit être soigneusement conservé, après avoir été dûment identifié, car il peut fournir de précieuses indications sur l'origine de la pièce. Moins sensibles à la lumière que les dessins, les estampes peuvent être exposées de façon durable sous un éclairage modéré. Si elles ont fait l'objet de montages anciens, elles doivent être traitées comme les dessins, sachant cependant que, dans le

cas de certaines estampes populaires, le montage peut témoigner d'un usage ou d'une fonction qui ont une importance presque égale à celle de l'estampe elle-même ; là aussi, seule l'intervention d'un professionnel qualifié peut permettre de résoudre le dilemme entre la préservation de l'authenticité intégrale de l'œuvre et sa conservation pérenne. Mais, plus souvent encore que les dessins, les estampes sont conservées dans des bordures qui peuvent avoir un intérêt spécifique. Faut-il conserver les feuilles à l'intérieur de leur cadre ou, au contraire, les en extraire ? Dans la pratique, les deux attitudes ont leurs inconvénients : le cadre, et surtout la vitre, peuvent favoriser une humidité rémanente susceptible d'altérer le papier qui se pique, se tache ou porte, aux marges, de larges auréoles ; par ailleurs, le bris accidentel de la vitre entraîne presque inévitablement un risque de déchirure du papier. Mais un encadrement bien fait est aussi la meilleure protection contre l'empoussièrement et facilite la manutention de la pièce, puisque le dessin ou l'estampe ne sont pas en contact avec les mains de celui qui intervient et qui ne peut toujours porter des gants. En cas de présentation « d'accrochage » même temporaire, dessins et estampes doivent être encadrés s'ils ne sont pas exposés à plat sous vitrine. Il peut paraître donc souvent préférable de conserver ces œuvres, et en particulier les estampes, dans les bordures avec lesquelles elles sont entrées dans les collections de la société, à condition que ces encadrements soient en bon état et que, s'ils sont placés en réserve, des bandes de papier adhésif croisées protègent la vitre. Cette précaution est aussi indispensable pour tout transport, notamment en cas de prêt à une exposition.

Pour demeurer dans le domaine des beaux-arts, il conviendrait d'envisager les problèmes posés par la conservation des sculptures. Mais ces problèmes sont étroitement liés d'une part à la nature de leur matériau, d'autre part à l'histoire de ces œuvres. Ainsi, un marbre parfaitement sain qui n'a jamais été exposé aux intempéries, peut être simplement nettoyé à l'eau, à condition de prendre la précaution de commencer l'opération en humectant la partie inférieure afin d'éviter tout risque de coulures. En revanche, le nettoyage d'un marbre altéré, voire même simplement épidermé, implique le recours à un restaurateur spécialisé qui pourra mettre en œuvre diverses techniques appropriées. Il en va de même pour le nettoyage des plâtres, pour les terres cuites, pour les albâtres ou les ivoires. L'un

des principes majeurs à respecter est sans doute que la sculpture, de même que beaucoup de techniques relevant des arts décoratifs comme le textile, est particulièrement sensible à la poussière et qu'une protection préalable à l'aide d'un matériau micro-poreux (toile de coton ou feuilles d'un matériau plastique spécial du type « melinex ») peut éviter bien des déboires.

Deux catégories de sculptures posent des problèmes bien particuliers : d'une part, les collections lapidaires, c'est-à-dire les fragments d'architecture sculptée, d'autre part les bois polychromes. Souvent encombrantes et pondéreuses, de maintenance pénible et délicate, plus intéressantes sur le plan historique que séduisantes, déposées dans des conditions plus ou moins satisfaisantes, difficiles à présenter, les sculptures de la première catégorie sont très fréquemment posées directement sur le sol ; ce qui, l'humidité aidant, facilite la migration des sels. Elles peuvent avoir fait partie aussi, à des dates plus ou moins anciennes, de montages ou d'assemblages au ciment ou au plâtre, dans lesquels peuvent avoir été noyés des goujons ou des broches en fer dont l'oxydation entraîne l'apparition de tâches de rouille et l'éclatement de la pierre. Il n'est pas toujours aisé de remédier à cette situation, qui peut être aggravée par le micro-climat de l'espace où sont conservées les œuvres : rez-de-chaussée ou sous-sol humide, espace couvert mais sans protection efficace contre les intempéries et, dans certain cas, zone de plein air. À défaut d'une remise en cause radicale des conditions de conservation, certaines mesures d'urgence peuvent être mises en œuvre à moindre frais : les œuvres posées à même le sol peuvent être placées sur des palettes qui créeront sous la partie inférieure une sorte de « vide sanitaire » ; tout nettoyage à l'eau des sols sera proscrit, de même que l'usage des nettoyeurs chimiques et, dans le cas du « jardin lapidaire », l'arrosage par tourniquet et l'épandage d'engrais ou de désherbant à proximité immédiate des œuvres qu'il serait souhaitable de couvrir d'une bâche durant les mois de gel. Mais le démontage des présentations ou reconstitutions anciennes et le nettoyage de ces sculptures fragilisées doivent être confiés à un professionnel de la restauration.

Le recours à un professionnel hautement qualifié est tout aussi nécessaire pour toute intervention sur des sculptures en bois polychrome. Ce domaine est peut-être celui qui a connu les réussites les plus éclatantes et les plus spectaculaires ; celui aussi dans lequel ont été acceptées les pratiques les plus

regrettables et les plus dommageables pour les œuvres : nettoyages drastiques, décapages abusifs, surpeints arbitraires. Le désir, par ailleurs légitime, de retrouver la polychromie originelle d'une sculpture, a poussé à des traitements sans étude préalable et à des « grattages » qui ont détruit des témoignages importants pour l'histoire de l'œuvre, confondu les strates superposées des polychromies successives et parfois mis à nu une couche préparatoire, considérée à tort comme le premier état du décor peint de la sculpture. Si elle est conservée dans un environnement stable et ne présente pas de soulèvements ou de chutes de sa couche picturale, aucune sculpture polychrome n'est mise en danger parce qu'elle conserve le dernier état, fut-il très récent, de sa polychromie. Elle doit certes faire l'objet d'une surveillance attentive et, si des altérations apparaissent, il convient de demander à un restaurateur soit de prendre des mesures d'urgence, soit de procéder à un refixage, soit enfin de traiter le bois si des indices d'une reprise d'activité des insectes xylophages a été suspectée. Mais ce type d'intervention est sans commune mesure avec le coût et la complexité d'un véritable dégagement de polychromie, pratiqué conformément aux règles techniques et déontologiques recommandées.

En fait, la bonne conservation des œuvres d'art et de tous les témoignages matériels est étroitement subordonnée aux conditions dans lesquelles les collections sont placées. La salubrité des locaux et la stabilité du climat intérieur sont des éléments fondamentaux. Même s'il est difficile d'obtenir les conditions considérées comme souhaitables, c'est-à-dire une température entre 18° et 20° et une hygrométrie entre 45 % et 55 %, tout ce qui peut servir à éviter de brusques variations a un impact positif : les vitrines étanches, les armoires aux parois épaisses, l'isolation des volumes et le contrôle de leur température et de leur ventilation sont autant d'éléments qui peuvent être mis en œuvre à peu près en toutes circonstances. Si pratiquement toutes les œuvres redoutent l'humidité, d'autres sont très sensibles au froid ou à une dessiccation excessive, souvent liée à l'élévation de la température. Il convient aussi de se montrer d'une extrême prudence dans l'utilisation de certains matériels anciens ou de certaines pratiques traditionnelles. Ainsi, les meubles en bois de chêne, longtemps tenus pour particulièrement favorables à la bonne conservation des objets, se sont révélés très dommageables pour les métaux et, en particulier, pour l'étain et le plomb : les tiroirs en chêne,

souvent utilisés pour la fabrication des médailliers, s'ils ne semblent pas avoir d'effets négatifs sur les monnaies d'or et de cuivre, ni sur les médailles en alliage cuivreux, ont un effet destructeur sur les objets de plomb, les enseignes de pèlerinage, les bulles pontificales et sur les objets d'étain. L'effet des tanins du chêne sur l'argent reste controversé. On sait, en revanche, que ce métal réagit très mal au contact de la laine, alors que l'habitude d'envelopper dans des tissus de laine ou de présenter sur de la laine les pièces d'argenterie a été longtemps largement répandue.

L'évolution très rapide des technologies ne peut pas ne pas influencer les méthodes et les procédés employés dans le domaine de la conservation et de la restauration. Les progrès sont nombreux et constants et, pour se limiter au problème du contrôle de l'hygrométrie, il existe à présent des solutions adaptées à la plupart des cas de figure et qui ne sont pas nécessairement très onéreuses. Certaines innovations, promues de façon très médiatique et dont on attendait beaucoup, ont réservé des surprises : ainsi, le laser, qui a donné des résultats spectaculaires pour le nettoyage des matériaux lithiques, y compris des façades de grande dimension, est, après plus de quinze ans de pratique, utilisé avec la plus grande prudence chaque fois que l'on soupçonne, sous la crasse et les sulfocalcins que l'on veut éliminer, la présence de polychromie, même à l'état de traces. Son utilisation est, à ma connaissance, totalement abandonnée pour le nettoyage des animaux naturalisés car il provoquait sur les poils et les plumes un phénomène de « défibrillation » ; le nettoyage de ce type de pièces, qui ne sont pas absentes des collections des sociétés savantes, reste donc un problème difficile à résoudre.

Je souhaiterais terminer en abordant une question, à première vue, assez éloignée de la conservation ou de la restauration des œuvres d'art mais cependant étroitement liée : le marquage. La commission interministérielle qui est chargée de superviser le récolement des œuvres d'art appartenant à l'État a été amenée à se saisir du problème dans la mesure où il était apparu que beaucoup de ces œuvres ne portaient aucune indication permettant de reconnaître aisément leur caractère de patrimonialité publique et que certaines disparitions avaient pour origine cette absence de marquage. Le résultat des enquêtes menées par la commission, à la fois sur les pratiques des musées français et étrangers, sur les procédés les plus anciens et les plus tradition-

nels et sur ce que pouvaient proposer les technologies les plus récentes a été à la fois décevant et instructif : il n'existe pas de procédé de marquage universel, applicable à toutes les techniques et à toutes les institutions. Il ne faut pas tenter de concilier dans un même système le marquage « d'identification » qui permet de repérer un objet et d'établir son lien avec un inventaire, et le marquage « de sécurité » qui protégerait l'objet en cas de vol et permettrait de le reconnaître s'il se retrouvait sur le marché de l'art. Le premier type de marquage doit être clair, lisible et dans la mesure du possible indissociable de l'œuvre, sans pour autant nuire à son intégrité. Au cas où l'œuvre serait dérobée, ce marquage devrait pouvoir être effacé sans que l'œuvre soit mutilée. L'efficacité du marquage « de sécurité » est en fait limitée : aucun système de marquage invisible ou codé n'est à l'abri de la malveillance. Il est à noter que l'emploi des peintures contenant des métaux lourds, opaques aux rayons X, qui ont permis de retrouver des marques anciennes, invisibles sous des rentoilages, sont désormais interdites par la législation.

De l'avis des services spécialisés dans la répression des vols d'œuvres d'art et de biens culturels, la meilleure protection, en plus de la sécurisation des locaux, réside dans une couverture photographique, aussi complète que possible, privilégiant au besoin les particularités voire les défauts de l'œuvre. La généralisation du numérique simplifie la constitution de cette documentation spécialisée et permet aussi de rendre très rapidement accessibles et transmissibles les images des œuvres volées. Ces images ne sont cependant utiles que si elles s'appuient sur un inventaire précis des collections indiquant les dimensions des œuvres, leurs caractéristiques techniques et leur état. Ce travail d'inventaire est un préalable essentiel à toute bonne gestion, y compris dans le domaine de la conservation.

Le meilleur marquage est donc à la fois le plus lisible et le moins nocif pour l'œuvre : le choix d'une encre stable, non « pénétrante », l'inscription des numéros d'inventaire entre deux couches de vernis transparent sur les matériaux durs, la prudence dans l'utilisation des colles qui ne doivent jamais être mises directement en contact avec l'œuvre, la confection d'un petit « timbre sec » si la société souhaite marquer ses documents graphiques de son sceau, le recours éventuel à l'étiquette cousue pour les textiles sont autant de procédés, sinon recommandables, du moins en progrès par rapport aux

pratiques les plus répandues. Mais, au risque de paraître répétitif, je crois nécessaire d'indiquer que le marquage équivaut à une intervention sur l'œuvre et que le recours, au moins à titre de conseil, à un professionnel de la restauration est souhaitable, et pour les cas les plus difficiles et les matériaux les

plus particuliers, indispensable.

Jean-René GABORIT

Conservateur général honoraire du patrimoine

Président du CTHS

© J.-R. GABORIT 2006

## Correspondances et manuscrits des sociétés savantes : les conserver, les classer, les signaler

**A**vec les collections de publications, les documents fondateurs et les procès-verbaux des conseils et séances, les correspondances et manuscrits constituent une source essentielle pour l'histoire des sociétés savantes et, plus généralement, pour l'histoire de la culture et de l'érudition. Ils aident à comprendre comment s'est élaborée la connaissance et renseignent sur l'audience des sociétés savantes, leur influence, la manière dont travaillent leurs membres et leur inscription dans le tissu social et académique local ou même national pour les plus importantes.

### UN PRINCIPE FONDAMENTAL : LE RESPECT DES FONDS

La correspondance joue un rôle fondamental dans la gestion administrative des sociétés et il est donc bien normal de la trouver en quantité. Un écueil majeur, à éviter absolument, est de démembrer les dossiers de gestion, bien constitués et identifiés par leur objet, pour en extraire la correspondance ou les manuscrits au motif qu'il s'agit d'« autographes ». La correspondance qu'on y trouve fait partie intégrante de ces dossiers et doit y être laissée. Isolée de son contexte de production, elle perdrait tout intérêt, ne serait plus guère compréhensible et n'aurait plus qu'une valeur de curiosité. Ainsi, les dossiers de correspondance du secrétaire général ou du trésorier doivent être conservés avec les autres pièces relatives à l'administration ou à la comptabilité. L'animation de la vie scientifique de la société est aussi productrice de correspondance : la société sollicite des intervenants, correspond avec son imprimeur, reçoit des propositions de communications ou des manuscrits pour publication, des mémoires pour un prix. Il faut donc la conserver dans les dossiers constitués à l'occasion de ces actions. Ainsi, les manuscrits soumis à la commission de publication doivent rester avec les archives de celle-ci, car ils sont directement liés à

son activité. Ils font partie intégrante de son fonds, avec les listes de mémoires adressés à la société, les rapports et notes sur les ouvrages ou les registres de distribution des publications. Il en est de même des prix : les manuscrits soumis au jugement de la société doivent rester dans les dossiers concernés. Toute dissociation leur ôterait du sens, en rendant plus difficile les comparaisons avec d'autres mémoires ayant concouru pour le même prix.

Les sociétés savantes peuvent recevoir des archives données ou léguées par des particuliers, ou même en acheter. Ces dons, legs ou achats qui contiennent souvent des correspondances et des mémoires, doivent constituer autant de fonds d'archives distincts, conservés séparément des archives propres de la société.

### GÉRER UN HÉRITAGE

Mais il arrive qu'on « hérite » d'une situation qui n'est pas idéale, où correspondances et mémoires sont mélangées. Plusieurs modes de classement existent ou peuvent coexister dans les archives d'une même société en variant selon les époques. Le classement chronologique est très répandu, distinguant parfois entre correspondance reçue/passive et correspondance envoyée/active. La correspondance reçue peut être regroupée par année, voire par semestre ou trimestre. La correspondance envoyée n'existe dans les archives des sociétés savantes généralement que sous la forme de copies. Pour les périodes les plus anciennes, il peut exister des registres de copies de lettres manuscrites, puis, à partir des années 1840, de copies réalisées « à la presse », puis des pelures dactylographiées, enfin des photocopies. Ces différentes sortes de copies sont très fragiles et difficiles à conserver, ce qui les rend d'autant plus précieuses.

Pour un classement alphabétique par correspondants, on crée des dossiers nominatifs, dont chacun réunit l'ensemble des lettres reçues d'une person-

ne, les communications qu'elle a proposées et les minutes ou copies des lettres qui lui ont été adressées.

Le premier type de classement présente l'avantage d'offrir un panorama dynamique, dans la continuité, de l'activité de la société, sur une année ou sur un plus long terme ; en revanche, il fragmente l'information, puisqu'une correspondance suivie avec Untel ou Unetelle se trouvera dispersée à toutes les dates auxquelles il y a eu échange de correspondance. Le second classement a l'avantage de rassembler tout ce qui concerne un même individu ou une même institution dans un unique dossier et de permettre de connaître la suite d'une lettre, d'où une impression de cohérence plus grande. Mais il efface toute vision de l'ensemble des activités de la société en focalisant l'attention sur les seules relations de la société avec tel individu ou telle institution. Il vaut mieux être réaliste et s'accommoder du classement existant, qui souvent n'est pas totalement fortuit car il peut être induit par le fonctionnement même de la société. Ainsi, un classement strictement chronologique peut s'expliquer par le fait qu'il soit calqué sur le rythme des séances de la société, séances au cours desquelles les correspondances et les manuscrits ont été évoqués et discutés. Dans tous les cas, il faut éviter les complications, même si le respect de fonds évoqué ci-dessus n'est pas appliqué. Chambouler un classement chronologique pour le remplacer par un classement alphabétique ou inversement est un chantier titanesque qui demande beaucoup de temps et l'on prend le risque de ne pas pouvoir le mener à terme.

#### COMMENT S'Y RETROUVER ?

Si l'on dispose de peu de moyens, notamment en temps, une solution est d'utiliser les procès-verbaux des séances ou leurs comptes-rendus imprimés. Ils peuvent servir de table ou de sommaire pour la correspondance et les mémoires ; dans la plupart des sociétés savantes, on évoque en séance la correspondance reçue et on doit y trouver le détail des pièces évoquées. La solution la plus souhaitable est l'indexation, qui a pour fin de rapprocher intellectuellement des correspondances et des manuscrits provenant d'un même individu ou d'une même institution, matériellement dispersés dans des dossiers différents.

Que ce soit « à l'ancienne », manuellement, avec des fiches de bristol, ou en utilisant des outils informatiques, comme Filemaker Pro ou Access, ou même une simple base de données sous Word, l'in-

dexation est un travail long, fastidieux et souvent difficile car il doit être absolument exhaustif. Si le choix des vedettes pour les personnes physiques ou morales et les lieux peut sembler relativement aisé, il faut s'attacher à identifier précisément les signataires des lettres, ce qui peut poser des difficultés paléographiques, et aussi précisément que possible les toponymes. Le choix des mots-matières entrant dans un index thématique est plus délicat : il doit être constant et il est souvent utile d'établir au préalable un thésaurus ou une liste d'autorités pour éviter les variations, surtout s'il y a plusieurs rédacteurs.

Si l'informatique offre des facilités sur le plan de l'exploitation des résultats en permettant de croiser des données variables, l'indexation est toujours un travail qui demande du temps et de la réflexion.

L'estampillage des pièces est une bonne précaution contre les pillages d'autographes. Contre le désordre, il faut prohiber toute consultation hors des locaux de la société, veiller à ne déplacer aucun document sans le remplacer par un « fantôme », daté et signé par l'emprunteur, et tenir un registre de prêts.

Enfin, pour toute question ou problème, on peut se rapprocher des professionnels des archives, départementales dans chaque chef-lieu de département, ou municipales dans beaucoup de villes. Auprès de ces services, on trouvera des conseils sur le classement à adopter, et une aide sur les problèmes ardu de choix de matériel de conservation. Ces services pourront même accueillir les archives de la société en don ou en dépôt.

À l'heure du téléphone mobile et du courrier électronique, les correspondances sont en voie de disparition. C'est pourquoi, si nous voulons préserver la mémoire du travail que font actuellement, chaque jour, nos sociétés savantes, nous devons aussi prévoir l'avenir en conservant systématiquement des traces des messages électroniques les plus importants que nous recevons et de certaines conversations téléphoniques. Dans cette époque où l'art épistolaire a tendance à reculer devant l'oralité, la future histoire de nos organisations savantes risque de manquer singulièrement de matériaux si nous ne nous en préoccupons pas dès maintenant.

Christiane DEMEULENAERE-DOUYÈRE

Conservateur en chef du patrimoine au Centre historique des archives nationales

© C. DEMEULENAERE-DOUYÈRE 2006

## Les bibliothèques des sociétés savantes : conservation et mise en valeur

Pour la plupart des sociétés savantes, la constitution d'une bibliothèque s'est faite dès l'origine. Presque toutes ont rapidement reçu des ouvrages pour compte-rendu, institué des échanges de publications avec leurs homologues, des universités et des instituts de recherche en France et à l'étranger, se sont enrichies de livres, manuscrits, tirés à part, parfois de bibliothèques entières données ou léguées par des particuliers ou héritées d'autres sociétés savantes. Le règlement intérieur de la Société des antiquaires de l'Ouest stipulait ainsi que chaque nouveau membre devait faire un don lors de son admission. Un an après sa fondation (1835), elle se trouvait à la tête d'une importante collection de chartes médiévales, don du comte d'Orfeuille ; cinq ans plus tard, elle possédait 515 volumes imprimés et 1 400 documents figurés. Ces bibliothèques, constituées en adéquation étroite avec les centres d'intérêt de chaque société, sont de véritables mines de documentation spécialisée. Certaines revues d'érudition locales, des périodiques étrangers, des conférences et des communications à tirage limité ou diffusées de manière *quasi* confidentielle ne se trouvent parfois que là. Leurs collections sont ainsi souvent sans équivalent, en termes de cohérence et de rareté, dans les bibliothèques des universités et des grands établissements, ni même à la Bibliothèque nationale, et en font une part irremplaçable de notre patrimoine écrit.

Ces bibliothèques sont patrimoniales à plus d'un titre : elles sont indispensables à qui veut retracer l'histoire des sociétés savantes et des régions où elles se sont implantées. La qualité des documents qui les composent en fait un pôle d'attraction pour les étudiants, les historiens et les chercheurs. Elles sont aussi, pour les sociétés qui en sont propriétaires, un patrimoine financier au même titre que les œuvres d'art, les objets d'archéologie et les biens immobiliers qu'elles possèdent. Si la richesse et la spécificité des bibliothèques des sociétés savantes font leur intérêt patrimonial, elles sont aussi à l'origine de difficultés que présentent leur conservation et leur mise en valeur. La constitution des collections n'a généralement pas représenté un investissement financier lourd et continu pour les sociétés savantes dans la mesure où les échanges, dons et legs ont été leurs principales sources d'acqui-

sition. En revanche, la gestion quotidienne des bibliothèques (stockage, signalement, communication, entretien et conservation) est devenue de plus en plus problématique au fur et à mesure que leurs fonds ont pris de l'importance et que les normes de traitement des documents écrits se sont faites plus exigeantes. Peu de sociétés savantes réunissent toutes les conditions favorables à la conservation et à la mise en valeur de leur bibliothèque : locaux adaptés, personnel professionnel, matériel et logiciels modernes et financement régulier du fonctionnement. Aujourd'hui, ce patrimoine irremplaçable est en danger si rien n'est fait pour y remédier.

Une bibliothèque exige toujours plus de place. Les locaux et le mobilier doivent être adaptés au stockage, mais aussi à la communication. Des locaux sains, propres et aérés, à l'abri de la lumière, de la chaleur et de l'humidité et régulièrement entretenus sont la première condition d'une bonne conservation. Il est aussi indispensable de prendre un minimum de précaution en manipulant les documents, de les ranger convenablement et régulièrement, d'en surveiller la communication. L'idéal est de maintenir la bibliothèque dans les locaux appartenant à la société et de lui réserver au minimum une pièce où les collections peuvent être rangées et consultées, si possible deux, l'une servant de magasin, l'autre de salle de consultation. La deuxième question qui se pose est celle du rangement et son corollaire, le conditionnement. Il est préférable de regrouper les documents par type, puis par format, afin de faciliter leur conservation : les manuscrits à part des imprimés, les monographies séparées des périodiques. Il faut tenir compte de la présentation matérielle des documents. Les manuscrits en feuilles, les estampes, les dessins, les brochures de faible épaisseur s'abîment et s'empoussièrent si on les range tels quels sur des étagères. Il faut au moins folioter les documents non reliés et les protéger de la poussière et des déclassements en les conservant dans des chemises à rabat ou des cartons correspondant au format du plus grand feuillet. Les brochures et les tirés à part doivent de la même façon être regroupés dans des boîtes et numérotés à l'intérieur de chaque boîte ; le nombre de fascicules contenu dans chaque boîte doit être reporté au dos de la boîte. Ces précautions simples

permettent de ranger facilement les documents et de s'assurer qu'aucun n'a été perdu ou égaré. Les formats les plus courants sont rangés verticalement côte à côte, les grands formats posés horizontalement sur les étagères les plus basses en évitant de les entasser les uns sur les autres. Il existe dans le commerce des boîtes et des enveloppes adaptées au conditionnement des documents patrimoniaux de tous formats et de toute nature. Toutefois, leur achat peut représenter un budget conséquent.

Une attention toute particulière doit être apportée à ce qui fait la richesse des collections des sociétés savantes : les périodiques, les brochures et les tirés à part. Les collections de périodiques doivent être autant que possible regroupées par titre et rangées dans l'ordre chronologique de parution, les numéros spéciaux et les lacunes précisément notés. S'il existe un plan de classement de la bibliothèque qui donne globalement satisfaction, il faut le conserver car il a, *a priori*, été choisi à bon escient et constitue en lui-même un témoignage historique. Il est également préférable de suivre pour les brochures et les tirés à part l'ordre adopté dès l'origine, qu'il s'agisse d'un ordre thématique, alphabétique des auteurs ou chronologique. Avant de se lancer dans un changement de l'ordre de classement, il faut réfléchir à la pertinence d'une telle entreprise, au temps qu'elle prendra et aux moyens qu'il faudra mettre en œuvre pour la mener à bien. Une telle initiative, si elle est insuffisamment préparée, peut être lourde de conséquence et n'aboutir qu'à semer un désordre difficilement réparable. Locaux, conditionnement et classement sont des éléments fondamentaux pour une bonne conservation du patrimoine écrit, mais la résolution des problèmes qu'ils posent est loin de suffire à l'assurer. Pour protéger son patrimoine, il faut d'abord le connaître et pouvoir à tout moment le reconnaître comme sien et en matière de bibliothèque, cela veut dire commencer par inventorier précisément ce que l'on possède. Il est important de conserver tous les inventaires existants, sous forme de registres, de fiches, d'archives mentionnant l'acceptation des dons, legs ou échanges. Une identification matérielle des documents appartenant à la société est indispensable. Souvent, ces précautions ont été prises par le passé : il s'agit simplement de compléter les inventaires, de conserver un exemplaire de chacun des cachets utilisés au cours de l'histoire de la bibliothèque, éventuellement de marquer ce qui ne l'a pas été. Cela n'implique pas d'investissements coûteux, mais il s'agit d'un travail long et minu-

teux. Le catalogage est le complément indispensable de l'inventaire des fonds : il est par excellence l'outil qui permet à la fois de protéger les collections et de les faire connaître. Il faut conserver les catalogues existants, sur fiches ou sur registres, manuscrits, dactylographiés ou imprimés, si anciens et non normalisés soient-ils : ils témoignent de l'existence des fonds et peuvent servir de base à un nouveau catalogue ou à une conversion rétrospective sur support informatique. On ne peut toutefois s'en contenter, car seul un catalogue normalisé et informatisé permet aujourd'hui de faire largement connaître les ressources d'une bibliothèque. Un tel catalogue demande des moyens financiers et des connaissances professionnelles pour acquérir matériel et logiciels informatiques, faire procéder à une conversion rétrospective et assurer le catalogage courant. Souvent les sociétés savantes ne disposent pas d'un budget suffisant et n'ont pas de personnel professionnel rémunéré et dédié à la gestion de la bibliothèque. Ce sont souvent quelques-uns de ses membres, son secrétaire, son trésorier voire le président qui en assurent bénévolement le fonctionnement, en sus de leurs autres fonctions et occupations.

Une coopération avec les organismes et les établissements à vocation patrimoniale peut aider à trouver des solutions à ces problèmes. Ce type de démarche peut prendre la forme d'un don ou d'un dépôt, formules qui permettent d'assortir le transfert de la responsabilité des collections de conditions garantissant leur pérennité : obligation pour l'institution qui accepte le don ou le dépôt d'en faire l'inventaire, de la conserver intégralement sans la disperser, de la mettre à la disposition du public. Le dépôt a l'avantage de ne pas transférer la propriété des collections qui reste à la société savante. Il est aujourd'hui envisageable de protéger les documents originaux tout en les mettant à la portée de tous en les numérisant. Certes la numérisation est coûteuse, mais dans la mesure où les sociétés savantes possèdent des collections d'imprimés et de manuscrits qui ne se trouvent pas dans les plus grandes bibliothèques, il leur est possible de s'insérer dans des campagnes de numérisation financées sur le plan national ou régional. C'est ce qui s'est produit avec la numérisation dans la base *Gallica* des périodiques des sociétés savantes de Lorraine et d'Aquitaine, accomplie et financée par la Bibliothèque nationale de France et grâce à laquelle toutes ces collections sont aujourd'hui gratuitement accessibles et téléchargeables. Les

conversions rétrospectives de fichiers faites par des entreprises privées sont aujourd'hui moins onéreuses qu'elles l'étaient il y a quelques années. Il est là aussi possible de s'associer à une bibliothèque ou une institution dotée de moyens plus importants pour y procéder : outre l'économie financière que cela permet, l'intérêt est d'entrer dans un catalogue collectif et de faire largement connaître les ressources de la bibliothèque tout en les protégeant. Le catalogage répond depuis longtemps à des normes nationales et internationales ; l'information sur l'évolution de la normalisation et sa mise en œuvre se trouve aisément auprès des associations professionnelles et de la Bibliothèque nationale de France. Cette dernière permet désormais la récupération gratuite sur informatique de toutes ses notices : à partir d'une notice « récupérée », il ne reste plus au catalogueur qu'à ajouter les données locales et les particularités de l'exemplaire. La plupart des bibliothèques se dotent désormais de systèmes de gestion informatisés qui comportent un module de catalogage. Ces logiciels constituent un important investissement. Il existe cependant toute une gamme de produits commerciaux que la presse professionnelle passe régulièrement en revue afin de guider le choix des bibliothécaires. On peut aussi choisir les logiciels dits « libres », qui proposent maintenant des systèmes intégrés de gestion de bibliothèque (SIGB) très complets. Une bonne solution consiste à s'associer à d'autres bibliothèques ou instituts de recherche pour former un réseau bénéficiant de logiciels communs et alimentant un catalogue collectif.

La résolution des problèmes rencontrés pour conserver et mettre en valeur le patrimoine des bibliothèques des sociétés savantes passe par une coopération accrue avec les organismes et les établissements publics nationaux et régionaux. Il est toujours possible de trouver conseil et assistance auprès de la Bibliothèque nationale de France et de ses pôles associés. Son site internet donne libre-

ment accès sous sa rubrique *Professionnels* aux comptes-rendus des journées d'étude, aux documents normatifs de référence, aux manuels et aux fiches techniques élaborés sur tous les sujets concernant les bibliothèques, les recommandations pratiques de la direction du Livre et de la lecture. Le ministère de la Culture développe ces dernières années des « plans d'action régionaux pour le patrimoine écrit ». Ils sont le plus souvent mis en œuvre par l'intermédiaire des agences de coopération régionales des bibliothèques et centres de documentation et s'appuient sur les directions régionales des affaires culturelles et les personnels d'État des bibliothèques municipales classées. Ils consistent d'abord en un repérage des fonds patrimoniaux de la région, suivi d'une analyse de leur état et de leurs besoins et doivent déboucher sur des actions concertées et aidées. Des associations professionnelles comme l'association des bibliothécaires français (ABF) ou des établissements d'enseignement comme l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) proposent des formations, d'autres comme l'association des bibliothèques des grandes villes (ADGV) constituent des dossiers d'étude et des bilans comparatifs qui peuvent être utiles pour choisir un système de gestion de bibliothèque. Il est enfin toujours possible de s'adresser aux bibliothèques municipales et aux bibliothèques universitaires les plus proches, où exercent des conservateurs du corps d'État susceptibles de donner des conseils, des adresses, de servir d'intermédiaire avec la Bibliothèque nationale de France et la direction régionale des affaires culturelles, voire, de recevoir le dépôt d'une bibliothèque ou d'une collection et de prendre en charge sa conservation, sa gestion courante et sa mise en valeur.

Catherine GAZIELLO

Directrice de la Bibliothèque municipale de Poitiers

© C. GAZIELLO 2006

## Sociétés savantes et archives historiques : un partenariat fructueux

Au-delà de leurs archives propres, dont l'intérêt n'a plus besoin d'être souligné, la plupart des sociétés savantes et notamment les plus anciennes, créées dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ont constitué d'importantes collections de documents historiques d'inégales ampleur et importance cer-

tes, mais toujours utiles aux chercheurs.

### DE RICHES COLLECTIONS

Les compagnies et sociétés académiques de l'Ancien Régime possédaient déjà dans leurs collections des documents autographes et manuscrits

relatifs à l'histoire locale et aux personnalités ayant marqué le temps provincial. Ces documents, souvent confondus avec les ouvrages de bibliothèque de ces sociétés, sont devenus, au moment de leur suppression sous la Révolution, propriété de la Nation et ont constitué la base des fonds patrimoniaux de plusieurs bibliothèques de province au même titre que les collections de manuscrits des établissements ecclésiastiques et des communautés religieuses, également supprimés.

Indépendamment des restitutions partielles et limitées intervenues sous l'Empire et la Restauration, ce sont essentiellement les très nombreuses sociétés historiques constituées au XIX<sup>e</sup> siècle qui, en sauvant de nombreux documents isolés en déshérence, des fonds familiaux menacés de dispersion ou de destruction, constituent ainsi des collections de documents, installées, pour les sociétés les plus richement dotées, dans les locaux qu'elles possèdent. Le développement des recherches historiques dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle se traduit par la création de très nombreuses sociétés savantes jusque dans les petites villes. La plupart d'entre elles mettent l'accent sur la recherche et la sauvegarde des matériaux indispensables à la compréhension de l'histoire locale et s'efforcent de collecter des pièces historiques par voie de dons, achats et legs, qu'il s'agisse d'objets d'art, de manuscrits, d'ouvrages imprimés ou de documents d'archives. Dans le domaine des archives, cet effort de collecte développé par les sociétés savantes peut s'exprimer d'autant plus facilement dans la seconde moitié du siècle et au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, âge d'or des sociétés savantes, que l'activité des responsables des services d'archives départementales porte encore en priorité sur les papiers publics, les archives des services administratifs, et que la collecte des papiers d'origine privée ne constitue pas encore une priorité. Ce n'est véritablement qu'après la Seconde Guerre mondiale que la direction des Archives de France, sous l'impulsion de Charles Braibant, développe une politique dynamique en direction des propriétaires d'archives privées, d'une part en lançant le recensement des fonds conservés en mains privées, et d'autre part en engageant une politique d'acquisitions. L'implantation des sociétés savantes dans le milieu local et les relations des membres avec les propriétaires d'archives privées les mettent à même, plus facilement sans doute que les archivistes, de saisir les occasions qui se présentent et de recueillir ainsi les papiers des vieilles familles mis en vente. Aux achats effectués

de façon opportune, aux dons savamment et patiemment négociés, s'ajoutent les legs de collectionneurs inspirés par l'exemple de leurs collègues. Les érudits et collectionneurs qui peuplent les rangs des sociétés historiques n'hésitent guère à confier à ces mêmes sociétés les documents qu'ils possèdent, ceux rassemblés au cours de leur existence. Joue, dans la constitution du patrimoine écrit des sociétés savantes, un certain « patriotisme local » qui pousse les adhérents à rassembler dans leurs musées ou bibliothèques les documents relatifs à l'histoire d'une ville ou d'un arrondissement. Inversement, le renom et l'activité de certaines sociétés prestigieuses favorisent la constitution, au niveau national, de fonds d'archives conséquents, composés en grande partie de documents collectés dans les provinces. Certaines sociétés, dans leurs efforts pour développer leurs collections, ne s'embarrassent pas, parfois, de scrupules excessifs et dépassent souvent le champ des archives privées, mordant dans le domaine des archives publiques. Les érudits locaux visitent les greniers des administrations et mettent à profit les relations avec leurs responsables pour prendre en charge des documents publics tels que registres paroissiaux, registres des délibérations de corps de ville ou même de conseils municipaux, minutes notariales, dossiers de procédures judiciaires, voire registres d'écrou.

Nombre de sociétés historiques s'attachent à constituer des collections de documents historiques qu'elles communiquent aux chercheurs, pour les plus riches d'entre elles, dans les salles de lecture qu'elles ont aménagées. C'est plus particulièrement le cas des sociétés qui œuvrent pour la publication de textes ; leurs membres s'efforcent de collecter des documents anciens et inédits qu'ils transcrivent et livrent au public dans de savantes publications périodiques. Les sociétés savantes ont ainsi joué un rôle important dans la sauvegarde de ces documents. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les volumes de transcriptions de textes publiés par ces sociétés. Bien souvent, les documents publiés à une époque où ils étaient parfois encore en mains privées ne peuvent de nos jours être localisés. Les sociétés savantes ont joué un rôle de catalyseur et participé à la sauvegarde de sources documentaires particulièrement précieuses pour la connaissance de l'histoire locale.

#### UN FRUCTUEUX PARTENARIAT AVEC LES SERVICES D'ARCHIVES

Dans le partenariat très tôt mis en place entre les

sociétés savantes et les archivistes, les premières ont joué un rôle de relais, recensant les fonds en perte ou menacés, sensibilisant les propriétaires d'archives privées à leur conservation, les orientant vers les services publics d'archives, procédant à des achats à une époque où les services d'archives ne disposaient pas de crédits d'acquisition ou lorsque ces derniers se révélaient insuffisants. Cette active et bénéfique coopération tient évidemment à la place occupée par les archivistes au sein des sociétés savantes. Il convient de souligner le rôle qu'ils ont exercé et qu'ils exercent encore dans leur fonctionnement. Ils ont généralement été associés plus ou moins directement aux activités des sociétés savantes, dont ils avaient bien souvent accompagné si ce n'est inspiré la création. Que ce soit dans le cadre de leurs activités professionnelles ou à titre personnel, ils ont participé à la rédaction de revues périodiques, aux transcriptions de textes ou aux expositions et animations culturelles.

Gardons-nous toutefois d'une vision trop irénique de ce partenariat. Les relations entre archives et sociétés savantes n'ont pas toujours été dépourvues de tensions et de rivalités, les archivistes étant parfois perçus comme les représentants d'un État inquisitorial, étrangers aux préoccupations des sociétaires, d'autant plus lointains lorsque les sociétés n'étaient pas implantées dans les chefs-lieux. De leur côté, ne disposant pas du réseau des sociétés, certains archivistes ont parfois pu avoir le sentiment d'être « doublés » par elles, sur le terrain des acquisitions notamment. Par ailleurs, les demandes de réintégration de documents publics formulées par certains archivistes, la revendication de papiers provenant de séries administratives, aussi légitime qu'elle puisse être, ont dans quelques départements empoisonné de façon durable les relations avec les sociétés savantes. Ces difficultés se sont progressivement apaisées au cours des décennies passées ; d'une part, parce que le développement des services d'archives, les moyens dont ils disposent, leur ont permis de jouer un rôle actif dans le domaine des acquisitions et d'autre part, parce qu'ils ont mis en place des politiques ambitieuses de collecte des archives privées.

Enfin, facteur non négligeable de rapprochement, la gestion des collections historiques représente une lourde charge matérielle pour les sociétés savantes. Sauf exception, ces sociétés, même les plus anciennes ou les plus solidement implantées au XIX<sup>e</sup> siècle, ne disposent pas des compétences internes ou des moyens financiers permettant de recruter des

spécialistes pour conserver, cataloguer, communiquer ou mettre en valeur leurs collections, tâches que ne peuvent assurer que des professionnels rompus aux règles de classement.

L'évolution des sociétés savantes, la modification de la composition sociale de leurs membres, les exigences modernes en matière de conservation et de communication de leurs collections, ont favorisé ainsi le rapprochement avec les services d'archives, puis permis l'établissement de partenariats heureux. Nombre de responsables de sociétés savantes ont ainsi accepté de confier aux services d'archives publics, non seulement les archives propres des sociétés, mais encore leurs collections de documents historiques ou leurs collections de sceaux, démarches évidemment soutenues sinon inspirées par les archivistes présents dans les conseils d'administration et bureaux de ces sociétés. De précieuses collections de documents médiévaux, de sceaux, de correspondances privées, sont ainsi entrées dans les archives territoriales. Le développement et les moyens dont disposent aujourd'hui les services d'archives offrent aux sociétés savantes un cadre où ce patrimoine peut être à la fois conservé en toute sécurité et mis en valeur avec des équipes de professionnels capables de conserver les fonds dans des locaux aménagés aux normes, de les traiter, de les inventorier et de les communiquer dans des conditions pérennes.

Il convient de préciser que la prise en charge par les institutions patrimoniales publiques des collections des sociétés savantes ne concerne pas que les archives. De nombreuses sociétés scientifiques œuvrant dans le domaine des sciences naturelles ont depuis longtemps confié aux muséums et musées municipaux leurs collections minéralogiques et ornithologiques. Il en est de même pour les sociétés plus généralistes. Ce rapprochement permet l'adoption de solutions originales comme celle qui vient d'être mise en œuvre tout récemment dans le département de la Loire pour les collections de la société La Diana de Montbrison. Afin d'une part de maintenir les documents sur place et d'éviter leur transfert à Saint-Étienne, et d'autre part de respecter le statut juridique des documents, les négociations engagées entre la ville, propriétaire des locaux, les responsables de la Diana et le Conseil général ont abouti à la création d'une antenne des archives départementales à Montbrison. Des locaux sécurisés et mis aux normes ont été aménagés dans le bâtiment pour accueillir les archives publiques de la Diana, soit 330 mètres linéaires, désormais séparées des archi-

ves privées. Un agent des archives départementales est affecté deux jours par semaine à Montbrison où il accueille dans un espace de lecture les chercheurs et où il reprend le classement des archives selon les règles archivistiques et non plus selon le classement familial adopté initialement. Cet exemple parmi d'autres illustre le partenariat fructueux développé depuis plusieurs décennies entre les sociétés savantes et les services d'archives, un partenariat qui, tout en respectant l'autonomie et les

droits de propriété des premières, contribue à favoriser les recherches historiques et le goût de l'histoire chez nos contemporains.

Pascal EVEN

Responsable du département de la politique archivistique et de la coordination interministérielle à la direction des Archives de France

© P. EVEN 2006

## Que faire des collections d'objets à caractère ethnologique ?

L'inventaire des fonds patrimoniaux des sociétés savantes réalisé par le CTHS montre que bon nombre d'entre elles possèdent des objets collectés le plus souvent au hasard des dons et dépôts, plus rarement à la suite de campagnes d'acquisition systématiques. Le caractère parfois opportuniste de ces acquisitions peut avoir pour corollaire un certain éclectisme : les collections peuvent être incomplètes ou peu suivies, ou n'avoir que peu de rapport avec la vocation première de la société savante détentrice. Une bonne conservation et une bonne mise en valeur des objets relèvent en effet d'institutions spécialisées – les musées – qui seuls possèdent les moyens humains, techniques et financiers pour mener à bien cette mission, en fonction d'une politique clairement définie. Nous aimerions proposer ici quelques pistes de traitement et de prise en compte des objets dans le cadre strict des sociétés savantes, puis présenter quelques pistes de collaborations avec les musées, pistes qui respectent les prérogatives de chacun des partenaires.

### L'INVENTAIRE DES COLLECTIONS

L'enregistrement exhaustif de toutes les collections d'objets de la société savante est sans doute l'opération à réaliser en tout premier lieu. En effet, l'inventaire constitue à la fois la preuve de l'existence même de l'objet dans les fonds, mais aussi celle de sa propriété. Il peut donc se révéler essentiel en cas de prêt, de perte ou de vol d'un objet, à condition que celui-ci soit décrit avec suffisamment de précision. Les rubriques nécessaires à tout bon inventaire sont la propriété de l'objet et son statut actuel (dépôt, prêt, don, vente, etc.), le nom du donateur, testateur ou vendeur, la date d'acquisition et le numéro d'inventaire. Les musées utilisent un systè-

me à trois numéros (année d'entrée, numéro d'entrée de la collection dans l'année, numéro d'objet dans la collection). Trois autres rubriques sont essentielles pour la gestion des objets : la localisation dans les collections de la société d'études, les mouvements (prêts, retraits pour réparations, etc.) et la description des restaurations et autres interventions éventuelles.

Il est d'usage de conserver les collections d'objets par fonds. Si cela s'avère difficile pour des raisons pratiques, il faut en garder la trace en créant une rubrique spécifique dans l'inventaire. En l'absence de spécialiste, l'inventaire peut être confié à toute personne soigneuse et rigoureuse. Il est plus pratique d'informatiser cet inventaire, en ayant soin d'en réaliser des tirages papier et d'en conserver des copies de sauvegarde. Le récolement s'effectue généralement tous les dix ans. Il sert à s'assurer de l'existence matérielle de l'objet, de sa localisation, de son inscription à l'inventaire et de son marquage.

### LA DESCRIPTION DES OBJETS

L'objet ne témoigne vraiment que dans la mesure où il est renseigné. L'étude de l'objet est donc inséparable de celle de son milieu et de la documentation, des archives et des savoir-faire qui l'entourent. Un système minimum de description doit comprendre la dénomination officielle de l'objet (se référer aux lexiques publiés par les « Éditions du patrimoine »), la (les) dénomination(s) selon les systèmes vernaculaires (termes de métier, « patois », français régional, etc.), les conditions d'entrée dans la collection, les matières et techniques, les mesures, la fabrication et l'utilisation (datation, lieu, personne), l'état de l'objet et la

documentation qui y est liée (photographies, enregistrements sonores ou visuels, articles scientifiques, etc.). Il convient de ne noter que ce dont on est absolument certain, en citant la source de l'information, et d'éviter les approximations ou les probabilités. Il est à la fois urgent et important de réaliser des entretiens avec les informateurs potentiels (donateurs, fabricants, utilisateurs) et de rédiger à cette occasion des comptes-rendus d'entretiens accompagnés d'enregistrements sonores et/ou visuels. Les renseignements collectés ont au moins autant d'importance que l'objet lui-même : lorsqu'ils sont bien complets, ils permettent de refaire l'objet à l'identique, dans le même contexte et les mêmes conditions. Pour les collections non renseignées, on effectue une saisie minimale et si possible une photographie. L'inventaire peut être confié soit à un conservateur du patrimoine, soit à un stagiaire (historien, archéologue, ethnologue... selon le type d'objets concernés), placé sous la responsabilité d'un conservateur ou d'un spécialiste. Là encore, un inventaire consciencieux réalisé par un non-spécialiste vaut mieux que pas d'inventaire du tout.

#### LA CONSERVATION DES OBJETS

La conservation des objets relève de compétences variées et souvent très spécialisées dépendant du type d'objet considéré. Toutefois, certaines règles simples doivent être respectées dans tous les cas. La conservation doit s'effectuer dans des conditions de température et d'hygrométrie satisfaisantes, à l'abri de la lumière et des parasites. Il

convient de surveiller régulièrement l'état des collections, et en cas de doute, de faire appel à un spécialiste.

Deux principes de base doivent conduire toute intervention sur un objet : ne rien faire qui ne soit réversible et garder la trace des différentes interventions. Il n'existe malheureusement pas dans ce domaine de recette miracle : chaque matériau demande un traitement particulier.

La société peut placer ses collections sous la responsabilité scientifique d'un conservateur : cette solution, adoptée par de nombreux collectionneurs ou petits musées, permet à la société d'études de bénéficier de l'intervention ponctuelle ou régulière d'un technicien conseil en termes d'inventaire, de conservation ou de gestion, d'accéder à certains laboratoires spécialisés à des tarifs préférentiels ou subventionnés, et d'assurer une bonne connaissance de l'existence de ses fonds, ce qui constitue encore la meilleure garantie contre le pillage éventuel. Cette responsabilité est strictement scientifique : elle n'implique rien quant à la propriété des collections, qui reste à la société. Une convention signée des deux parties, précisant les domaines d'intervention de chacun, devrait lever toutes hésitations dans ce domaine.

Didier BOUILLON

Professeur à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles

Président de la section Anthropologie sociale, ethnologie et langues régionales du CTHS

© D. BOUILLON 2006

## La Société des antiquaires de Picardie : un patrimoine lourd qui incite à avancer

Plus qu'une simple illustration du thème « le patrimoine des sociétés savantes », ce témoignage s'appuie sur les conditions de partenariat local avec les collectivités, pour garantir la conservation de ce patrimoine, notamment les lieux de cette conservation et de la productivité de nos sociétés. Pour permettre aux communautés de communes de traiter leurs actions ensemble dans un cadre approprié, elles ont aujourd'hui deux compétences obligatoires : l'aménagement de leur territoire et le développement économique. Mais elles ont pu aussi adopter des compétences dites « optionnelles » comme l'environnement, le loge-

ment et le cadre de vie, mais aussi la culture ; c'est le cas de la communauté d'agglomération d'Amiens. Il en va de même pour ma propre communauté de communes en milieu rural, en limite de la Somme et au nord de l'Oise.

La communauté d'agglomération d'Amiens, Amiens Métropole, a en charge la bibliothèque, le Musée de Picardie, le conservatoire de musique, la maison de la culture. Il est en effet normal que la municipalité d'Amiens associe son ensemble suburbain à la gestion de ces institutions et à la demande culturelle de leur public commun. Notre partenaire ordinaire est le vice-président d'Amiens

Métropole. Le Conseil général soutient notre fonctionnement dans le cadre du développement culturel du département de la Somme. Quant à la région, ses compétences portent sur l'aménagement du territoire, le développement économique et la formation.

#### SUR LES RESTES D'UN MONDE PASSÉ

En 1836 et 1839, il s'agissait à la fois de valoriser les restes romantiques d'histoires lointaines, mais aussi de sauver ce qui pouvait l'être après les désastres de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour s'en tenir aux matériels documentaires, les archives du château d'Heilly, à l'est d'Amiens, avaient été jetées par les fenêtres. Certains parchemins du château de Pinchefalise avaient servi à couvrir des pots de confiture. Des bourgeois d'Amiens s'en allèrent régulièrement acheter de leurs deniers ce qu'ils trouvaient comme manuscrits et autres objets anciens d'intérêt régional chez les brocanteurs parisiens. La mise en commun de moyens financiers permettait aussi d'acheter ce qui le méritait dans les ventes publiques. Relevons que la règle est restée dans la société, jusqu'en 1956, de ne pas aborder des événements postérieurs à la Révolution française.

#### LES ANTIQUAIRES ET LE MUSÉE DE PICARDIE

Dès sa fondation, en 1836, notre société avait inscrit dans ses statuts « la constitution d'un musée départemental et communal ». Même si ce musée n'a pas été inauguré par Napoléon III, malgré ce qu'a écrit J.-P. Chaline, c'est à l'honneur de notre société que d'être parvenue à le réaliser au bénéfice de la ville d'Amiens, au prix de longs efforts et du lourd endettement qu'une loterie célèbre ne suffit pas à financer. Cet immeuble imposant et cossu, qualifié de résultat d'une « mégalomanie provinciale », constitue une innovation exceptionnelle : « le premier en France des musées des beaux-arts, conçu et voulu comme tel dans un bâtiment spécifique [...], un de ces dignes monuments dont Lille, Rouen, Nantes reprendront plus tard le modèle » (*Sociabilité et érudition. Les Sociétés savantes en France*, CTHS, 1998, p. 311-313). Nos prédécesseurs ont effectué le transfert de cet établissement public à la ville d'Amiens un peu à reculons ; ils « voyaient avec chagrin leur labeur aller profiter à d'autres, aussi rêvaient-ils sinon de diriger, du moins d'être eux-mêmes associés à la direction du musée ». Ils savaient déjà qu'on n'élève pas ses enfants pour soi-même, mais ne percevaient sans

doute pas encore clairement que la gestion et le développement des établissements culturels relèvent d'un professionnalisme qualifié et non plus seulement du bénévolat d'intellectuels éclairés. Plus encore, sous le Second Empire faisait parfois défaut la conscience claire des règles de la démocratie, qui veulent que seules les assemblées d'élus ont la charge de l'intérêt public, et que le décideur qui vote l'impôt est de droit celui qui affecte les crédits. Le Musée de Picardie est le patrimoine d'Amiens Métropole, dont l'acte de donation à la ville par notre société est daté du 18 mai 1869. Aux termes de cet acte, la ville consent à ce que la société « conserve la jouissance de la salle des délibérations ainsi que la pièce qui la précède destinée à la bibliothèque de la société, à la condition que celle-ci mette à la disposition de l'administration municipale la salle de réunion pour les réunions de toute espèce concernant l'administration du musée ». Le chauffage, l'éclairage, l'entretien des sols et la sécurité de nos locaux nous sont assurés gracieusement par le Musée de Picardie, son conservateur et ses personnels.

#### BIBLIOTHÈQUE, MANUSCRITS, PHOTOS ET ARCHIVES

**La bibliothèque :** le fonds est constitué des nombreux ouvrages publiés sur l'histoire et l'archéologie régionales depuis plus deux siècles : au total, environ 68 000 références, avec des documents iconographiques, cartes et plans et le mobilier qui les contient. La directrice des archives avait évalué, en août 2001, à 750 mètres linéaires les rayonnages nécessaires à nos imprimés et manuscrits, ce qui d'après le ratio de la direction des Archives de France, suppose une superficie nécessaire de 127 m<sup>2</sup>, hors les stocks de publications, conservés en réserve. Le traité de donation cité ci-dessus évoquait au passage « les livres composant la bibliothèque particulière de la Société des antiquaires », reconnaissant que ce patrimoine-là est bien notre propriété. Il en va de même des ouvrages et revues acquises ou échangées en contrepartie de nos propres publications avec de nombreuses sociétés correspondantes. Nous conservons aussi les bulletins et ouvrages de sociétés françaises ou régionales disparues, et nous classons avec soin, pour le présent, les comptes-rendus de travaux et d'études archéologiques publiés par des sociétés allemandes, autrichiennes et flamandes, hongroises ou polonaises. Lorsqu'il s'agit des achats de la bibliothèque, nous veillons à tout ce qui concerne notre région, principalement pour les publications dont il

n'existe pas de dépôt légal à Amiens. La bibliothèque de la communauté d'agglomération d'Amiens étant située à côté du Musée de Picardie, nous mettons en dépôt à la bibliothèque d'Amiens les ouvrages de notre bibliothèque qui nous sont demandés en consultation sur place pour plusieurs jours, car notre permanence n'est ouverte que deux après-midi par semaine.

**L'avenir de cette bibliothèque :** nous avons donné notre accord, en mai 2005, pour que la salle actuelle de notre bibliothèque devienne la salle d'accueil du musée, avec un point de vente. On nous a assuré que cette salle garderait sa mezzanine et serait mise en valeur avec ses vitrines. Quant à son contenu et à ses collections, il nous a été proposé que la bibliothèque soit transférée dans un immeuble, rue de l'amiral Courbet, lequel présente l'avantage d'être intégré au musée d'histoire régionale, l'ancien hôtel des trésoriers de France. Ceci suppose d'abord d'importants travaux sur le gros œuvre pour que les étages soient à même de supporter armoires et rayonnages. Le déménagement n'aura sans doute pas lieu avant trois ans. Transférer notre bibliothèque dans un immeuble situé entre la gare et la cathédrale permettra d'offrir une salle supplémentaire ouverte au public dans le centre de cette ville universitaire, en plus de celle des archives départementales, celle de la bibliothèque d'Amiens Métropole, du centre régional de documentation pédagogique et du centre universitaire de Saint-Leu. Lorsque le moment sera venu, la permanence de notre présence devra faire l'objet d'une convention avec l'autorité compétente, c'est-à-dire la communauté d'agglomération d'Amiens, pour garantir les conditions de sécurité du musée. Ce sera aussi pour nous une incitation à faire la preuve de notre utilité sociale, et à la rendre perceptible, comme ce fut le cas au cours des cent soixante-dix ans passés.

**Les manuscrits :** nos prédécesseurs avaient donné, acheté ou reçu en legs des manuscrits dont certains sont un réel motif de fierté. Un premier catalogue avait été publié par Clovis Brunel en 1917, et la collection avait été enrichie depuis. Un nouveau catalogue a été publié en 2002 (tome 57 des *Mémoires*). C'est un état détaillé de nos 632 manuscrits, dont beaucoup se situent entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, en liasses ou reliés, mais certaines chartes sont du XIII<sup>e</sup> ou du XV<sup>e</sup> siècle. Parmi les plus spectaculaires, l'« Escritel de la confrérie du Puy Notre-Dame » ( parchemin, XV<sup>e</sup> - XVII<sup>e</sup> siècle), et quatre feuillets du *Roman de la Rose* (XIV<sup>e</sup> si-

cle). Un CD de ce catalogue existe ; le fichier sera prochainement sur notre site internet. Reste à numériser, quand nous le pourrons, les documents les plus précieux et les plus fragiles. Un rangement correct, à l'abri des risques d'incendie, sera nécessaire ; il en va de même pour les conditions constantes de température et d'hygrométrie. Les conditions de conservation, et donc de consultation publique de ces fonds, constituent pour nous une réelle inquiétude, et de longue date ; la bibliothèque, avec les dons, les dépôts et surtout les publications d'histoire locale, régionale et internationale reçus, est au bord de l'asphyxie.

À terme, des investissements mobiliers, que nous n'avons aucun moyen de financer, comme en témoignent nos moyens de fonctionnement, seront à programmer. Notre budget pour 2005 était de 15 500 €, soit 12 000 € de cotisations de nos membres, plus 1 800 € de subventions du Conseil général ou d'Amiens Métropole pour l'essentiel. Le compte de nos charges est simple : les frais d'impressions et d'expédition de nos publications sont actuellement plafonnés au même montant que nos cotisations, soit 12 000 €, auxquels s'ajoutent quelques achats de livres, des frais postaux et de télécommunications, d'assurances, et l'amortissement des équipements informatiques. Même avec une aide exceptionnelle du Conseil régional au titre de la formation, il nous faudra nécessairement compter sur la communauté d'agglomérations d'Amiens pour l'équipement mobilier des locaux futurs.

**Les photographies :** sauf quelques photographies éparses, conservées dans la bibliothèque, notre fonds documentaire photographique est en dépôt aux archives départementales de la Somme. Les Antiquaires de Picardie ont fait faire et acheté des photographies dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : au total 12 000 photos, y compris les négatifs souples, dont environ 8 000 photos sur plaques de verre. Toutes ont été numérisées, nettoyées et conditionnées dans des boîtes et des pochettes. 5 600 de ces plaques sont décrites à ce jour. Après les désastres et les reconstructions ou transformations du XX<sup>e</sup> siècle, ces photos constituent des documents précieux pour aujourd'hui et demain, sur des monuments et des paysages qu'on a souvent du mal à reconnaître tant ils ont changé.

**Les publications :** la réputation ancienne de notre société tient pour beaucoup aux ouvrages qu'elle a publiés, et sur lesquels elle garde les droits de reproductions. Vient en tête *La Picardie historique*

*et monumentale*, en sept volumes, qui fut progressivement publiée de 1891 à 1938. La *Monographie de l'église Notre-Dame, cathédrale d'Amiens* de Georges Durand (1901-1903), le *Dictionnaire historique et archéologique de la Picardie* (1909-1929), qui fait le tour, par cantons, de toutes les communes et des anciennes seigneuries et fiefs locaux, et reste fondamental. Outre les 675 bulletins trimestriels, 56 volumes de *Mémoires* ont été produits par notre société au cours des 170 années de son histoire. Pour l'époque contemporaine, la société a édité l'*Atlas archéologique de la Somme* (2 vol.), de Roger Agache, pionnier de l'archéologie aérienne, ainsi que la *Somme romaine et pré-romaine* (1978). L'effort de recherche n'a pas toujours conduit à des productions indiscutables, l'honnêteté nous oblige à l'avouer. Nos prédécesseurs se sont trompés parfois, et nous aussi depuis. Faut-il en déduire simplement que les sociétés dites savantes ne sont pas à l'abri des âneries ? Plus sérieusement, c'est une invitation à la modestie pour nous-mêmes, dans ce que nous avançons : d'autres viendront après nous avec d'autres yeux, d'autres outils et avec d'autres modes aussi, sans doute.

Un problème pratique et urgent s'est posé récemment, pour les mémoires et études ou bulletins publiés en surnombre et accumulés en plus d'un siècle et demi. Un stock considérable de cartons, autrefois entreposés dans les combles du musée de Picardie, puis dans les sous-sols du conservatoire, a dû être déménagé précipitamment au début de septembre. Nous avons dû faire empiler 30 m<sup>3</sup> de cartons dans la remise d'une ferme picarde assez vaste, bien fermée et au sec. Sont à prendre en compte aussi les stocks entreposés au musée de Berny (10 m<sup>3</sup>), qui restent à inventorier. Le rangement et le tri seront effectués par quelques-uns d'entre nous prochainement ; solution provisoire, sinon précaire, pour laquelle nous aurons à faire le point.

## LES OBJETS

**Les monnaies et médailles :** un travail d'inventaire a été entrepris à l'initiative de Mme Lernout, conservateur des objets d'art du musée de Picardie. Ce travail a été confié à Mlle Marillier, étudiante de l'université de Picardie en master d'histoire de l'art. La majeure partie de ces collections a déjà été à ce jour nettoyée, pesée, photographiée ; chaque pièce référencée a été placée dans un sachet approprié. Il y a 2 711 monnaies anciennes, conservées

dans le médailler de notre salle de lecture, dont un certain nombre de jetons et de méreaux. Certaines sont assez anciennes. Citons un insigne de pèlerin (xiv<sup>e</sup> siècle) et deux médailles de pèlerins de Saint Jean-Baptiste, du xv<sup>e</sup> siècle. À l'occasion des guerres, et des moments d'occupations, beaucoup de pièces de valeur semblent avoir été volées. Ainsi, en 1940, les clés du musée furent remises aux forces d'occupation. Il y a 3 837 médailles, dont des médailles pieuses. À cela s'ajoutent 169 poids monétaires, 3 anneaux, 11 sceaux de cire et deux chapelets, dont l'un est caractérisé par des grains en files de « septaines ». Le jour où nous déménagerons notre bibliothèque, conviendra-t-il que ces pièces soient confiées au musée ? Il est trop tôt pour en décider. Ce qui importe, c'est de garantir leur conservation et leur utilité publique pour la suite.

**Les autres objets :** pour commencer par ce qui est inhérent au passé de notre société, les meubles qui garnissent la salle de réunion sont déjà mentionnés dans le texte de 1869 comme notre bien propre. Parmi les nombreux objets conservés, on relèvera principalement une très belle Vierge de Pitié (chêne, xvi<sup>e</sup> siècle, 40 x 40 cm), fragment d'un retable, quelques autres statuettes ou poteries, sans oublier les portraits d'ancêtres (bustes, tableaux et photos d'anciens présidents de la société). Le mérite de cet état de notre patrimoine est aussi de nous faire observer que nous n'avons pas à ce jour un état précis et complet, ni des objets cessibles, ni de ceux inaliénables. Une place singulière est à accorder à un objet très particulier de notre patrimoine : la plaque funéraire de Wiry-au-Mont, monument historique classé, composé de deux carrés de marbre blanc superposés, dont l'épithaphe rappelle les seigneurs de Fontaine du xii<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle, avec leurs armoiries. Cette plaque, reste d'une pierre tombale autrefois dans l'ancienne église du village, fut conservée chez un particulier, rachetée par le Maire et donnée à notre société, qui la fit remettre à l'intérieur de l'église après en avoir restauré l'épigraphie. Aujourd'hui, comme en 1971, cette inscription difficilement lisible appelle à nouveau à être restaurée. Pour le cas où le coût de cette réhabilitation serait modique, nous verrons si nous pouvons la financer, au besoin par appel au mécénat, auquel cas nous pourrions ensuite en faire don à la commune : la finalité du patrimoine de la société n'est pas l'accumulation de biens culturels pour notre compte, mais leur protection au service des collectivités locales à qui, éventuellement elles

reviennent, comme c'est le cas.

#### LE PATRIMOINE IMMOBILIER : LUCHEUX ET PICQUIGNY

**Le château de Lucheux** : son entrée dans le patrimoine de la société nous est connue par des sources orales. En 1941, un haut fonctionnaire allemand, historien connu, s'est présenté à la préfecture d'Amiens en uniforme de la Wehrmacht, indiquant au préfet l'intention de plusieurs officiers de son état-major d'acheter ce château, alors à vendre. C'était récemment la propriété de la famille de Berlaymont, considérée de ce fait comme liée au territoire du grand Reich. Le préfet s'est activé alors discrètement pour faire acheter par la Société des antiquaires le château de Lucheux, avec promesse de subvention, ce qui fut fait. Comme souvent en pareil cas, cette promesse verbale n'a pas eu de suite. Un bail emphytéotique de 99 ans fut signé en 1950 avec l'association des pupilles de l'école publique de la Somme, pour l'implantation d'un institut médico-éducatif, qui y est toujours, avec location au franc symbolique. Une opération de restauration des façades et toitures de la porte du bourg vient d'être entreprise, après approbation du plan de financement. Le dossier est de l'ordre de 298 000 € ; le financement est assuré à 50 % par l'État (DRAC) et à 50 % par le locataire. Ceux qui nous auront succédé en 2049 décideront alors de la suite à donner. À priori, pas de souci majeur, cet ensemble immobilier, par ses capacités d'accueil et aussi les aménagements réalisés par l'IME, peut autofinancer son entretien.

**Le château de Picquigny** : dominant la rive sud de la Somme, à 13 km à l'ouest d'Amiens, le château des vidames d'Amiens est un ancien point de passage et de défense de l'ancienne frontière nord du royaume. Dans ce haut lieu de l'histoire régionale, sur une île au milieu de la Somme, Louis XI a négocié la paix avec le roi d'Angleterre, le 29 août 1475. Ce fut pour la Picardie la fin de la guerre de Cent Ans. En 1912, la comtesse Adrienne de Morgan de Belloy, sans enfants, lègue les ruines et les terrasses du château de Picquigny à la Société des antiquaires de Picardie. L'autorisation d'accepter ce legs ne fut adressée à la société qu'en septembre 1921. Les parties hautes et la cour d'honneur, ainsi que les murailles de l'ancien château défendues côté sud par une barbacane, sont ainsi devenues notre propriété. Au centre de la place forte se trouve l'espace public de la commune, avec l'église paroissiale seule au milieu de l'ancienne basse-cour, accessible par l'ouest et à l'est

par un chemin piétonnier du côté de la rue des Chanoines. Vers le nord et surplombant le centre du bourg, l'ancien potager du château fut vendu à des particuliers. Ceci en raison des risques d'éboulement, du lierre et de la végétation qui déstabilisent les murs. Les risques d'accidents restent importants. Avec le concours de l'État et du Conseil général, un chantier de sauvegarde et de protection a été décidé et financé. Après la mise en place des barrières de protection, le travail de consolidation du haut des murs a commencé en novembre 2005. Notre collègue François Vasselle, ancien président de la société et conservateur de notre patrimoine immobilier, en tant qu'architecte urbaniste et spécialiste du patrimoine régional, a produit depuis plusieurs années les plans d'une vaste salle d'accueil et d'animation sur ce lieu. Le montage financier d'une telle réalisation dépasse nos moyens, à terme. Pour l'immédiat, il serait peut-être souhaitable de proposer une convention à l'office de tourisme de l'ouest amiénois, qui en assure l'animation par des visites régulières et des manifestations festives, et qui pourrait devenir en quelque sorte le locataire et l'usager à titre gratuit, avec toutefois la prise en charge des taxes foncières et de l'entretien des terrasses. Pour l'avenir, c'est-à-dire après les travaux de sécurité et de réhabilitation, il conviendra peut-être de proposer à la communauté de communes de l'ouest amiénois une cession de cette propriété à l'euro symbolique : elle n'a pas adopté dans ses statuts la compétence « culture », mais elle a, de droit, celle de l'aménagement de son territoire.

C'est à la population locale et aux élus de son intercommunalité d'assumer la conservation de ce site et d'en faire une clé de son développement à venir. Ce patrimoine est d'abord le leur. Pour notre société, il importe de nous consacrer désormais à ce qui est le cœur de nos missions : écrire pour nos contemporains et leur faire valoir les richesses de l'histoire de ce lieu. La plate-forme du château de Picquigny ouvre une large vue panoramique sur la vallée de la Somme, en aval d'Amiens. Chargé de références historiques célèbres, ce site pourrait devenir, entre autres, une sorte de centre d'interprétation du patrimoine et du paysage, en synergie avec d'autres, de la cathédrale d'Amiens à la baie de Somme, en passant par Samara, Abbeville et Saint-Riquier. Pour les touristes et les visiteurs locaux de nos sociétés instables, habitants de Picquigny ou des environs, ceux par exemple des entreprises du textile et cités ouvrières le long de la

vallée, leurs trajectoires présentes ou passées sont à l'image des oiseaux sauvages qui replient leurs ailes et se posent dans la baie de la Somme : ils ont constaté que cette terre est hospitalière et ils s'y trouvent en sécurité. Au cours du xx<sup>e</sup> siècle, certains de nos contemporains ou de leurs parents sont venus là et y ont posé leurs valises. Observer les lieux et les choses et comprendre où l'on est. Telle est la perspective emblématique que Picquigny peut offrir à nos contemporains.

### L'AVENIR DE NOTRE PATRIMOINE

Dans son ouvrage *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France*, Jean-Pierre Chaline a dressé une rétrospective et un état d'ensemble de la situation des sociétés savantes. Son tableau s'arrête malheureusement en 1939, à un moment où « les signes d'un essoufflement apparaissent aux observateurs lucides ». Or, aujourd'hui, la capacité de relation des étudiants, le goût de la recherche et le sens du bénévolat toujours vif chez les meilleurs d'entre eux sont un gage d'avenir pour nos sociétés, car les étudiants circulent et se déplacent, y compris en dehors des villes universitaires comme la nôtre. Ce qui nous stimule, c'est aussi la conscience que 90 % du patrimoine bâti a été construit ou reconstruit au cours des deux derniers siècles, comme le fait remarquer Bernard Toulhier dans un récent cahier du CTHS. Et l'objet de l'observation n'est plus le même : quand nos prédécesseurs visitaient un cimetière, ils s'attachaient à l'épigraphie. Aujourd'hui, un cimetière est pour nous un ensemble paysager, un lieu qui vit, et pas seulement par la présence de nouvelles tombes. Quant à la Société de linguistique picarde, je tiens à remercier son président, qui nous apporte les revues accumulées depuis longtemps, et avec qui nous sommes prêts à signer une convention pour publier régulièrement des articles en lieu et place de son bulletin. Au départ, nos sociétés étaient seules. Aujourd'hui, la concurrence est réelle, non seulement avec d'autres associations locales ou spécialisées, mais aussi devant le sentiment d'être parfois marginalisées, par exemple, en archéologie. Or, tout ne peut pas être fait ni impulsé par les administrations. Nous sommes un vieux pays de contrat, de droit, de culture. Les sujets de thèses, le dépouillement d'archives par des chercheurs locaux, tout cela appelle à être encouragé, dans un cadre qui évite pour eux l'isolement. Nous ne sommes plus le collège de notables plus ou moins âgés, favorisés par un niveau d'instruction élevé, ayant le moyen de s'oc-

cuper de choses superflues, tels qu'on percevait peut-être nos prédécesseurs au début du xx<sup>e</sup> siècle. Comme d'autres acteurs de la vie culturelle locale, nous croyons facilement que le reste ne compte pas à côté de nos travaux. Or, la culture pour nos contemporains, c'est la télévision, le cinéma, des piles d'ouvrages en librairie, la foule des concerts de rock : culture des jeunes, cultures du monde, art contemporain... Pour les élus chargés de la culture, pour les techniciens des différents services, la demande culturelle est très ouverte et ils ont droit à notre estime. Entre l'erreur naïve de croire que nos travaux sont les seules formes authentiques de la vie culturelle et le sentiment de compter pour peu, reste toute la conviction qui est la nôtre de contribuer modestement à l'identité de nos contemporains, en ce temps d'incertitudes, voire même de déracinement, pour les personnes et les familles. Beaucoup ne sont pas picards de naissance, le sont devenus ou peuvent le devenir : la richesse de l'histoire, ici, contribue à en stimuler le désir. Le temps n'est plus aux Robinson solitaires en charge de la survie et de la sauvegarde de leur patrimoine occidental, mais à des chercheurs persévérants, attachés à manifester le sens des choses et du temps long, au bénéfice de ces oiseaux migrateurs que sont nos contemporains culturellement nomadisés.

Pour terminer sur une note pratique, il importe avant tout de ne pas rester occupant sans titre de bâtiments publics, et donc de veiller autant que possible à établir une convention avec la collectivité propriétaire, convention éventuellement tripartite si la communauté de communes ou d'agglomération a pris la compétence « culture ». Nos subventions de fonctionnement sont à demander à présent soit à la commune, soit à la communauté de communes, soit - dans une grande ville - à la communauté d'agglomération qui a cette compétence. Beaucoup de nos sociétés sont soutenues par le Conseil général ; elles pourraient l'être aussi par le syndicat mixte s'il en existe un, correspondant à l'ensemble d'un pays ou d'un bassin d'emploi, à condition que l'action de ces sociétés soient étendues et reconnues sur l'ensemble de ce territoire. Il semble que cette subvention de fonctionnement soit liée à la reconnaissance de la qualité de notre travail, et de l'aspect « promotionnel » de l'histoire locale, au bénéfice de la (les) collectivité(s).

Pierre MICHELIN

Président de la Société des antiquaires de Picardie

© P. MICHELIN 2006

## Publications du CTHS

✓ *Les feux de la banque. Oligarchie et pouvoir financier dans le Sud-Ouest (1848-1941)*, Christophe Lastécouères.

Le banquier privé est une figure pour ainsi dire disparue des villes de province. Pourtant, l'émergence de la banque privée et sa structuration sont l'un des phénomènes majeurs de l'histoire économique du XIX<sup>e</sup> siècle, le financement de l'industrialisation et du développement ayant reposé très largement sur le soutien du capitalisme familial. Dans *Les feux de la banque*, Christophe Lastécouères s'interroge sur les spécificités du capitalisme bancaire du Sud-Ouest, qui fut longtemps accusé d'être responsable du retard relatif de développement de la région. Il montre comment, autour de Bayonne, se concentrent un nombre important de maisons de banque, dont la réussite et l'ascension fulgurantes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle eurent pour conséquence l'émergence d'une véritable oligarchie, soucieuse de son rayonnement et de son prestige.

ISBN : 2-7355-0560-X

Collection CTHS Histoire n° 17, 35 €.



✓ *L'Œuvre d'art totale à la naissance des avant-gardes (1908-1914)*, Marcella Lista.

Le concept d'œuvre d'art totale, issu du romantisme allemand et défini par Wagner au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, constitue un point d'ancrage fondamental permettant de comprendre l'origine des avant-gardes à la fois dans leur conception, leur action et leur représentation. L'œuvre d'art totale, ou *Gesamtkunstwerk*, est animée par une volonté totalisante qui se réalise à travers l'union des arts dans le désir de refléter l'unité de la vie. Entre 1908 et 1914, ce concept se trouve au croisement de plusieurs mouvements artistiques que l'on a généralement l'habitude d'envisager dans une succession temporelle artificielle et en cloisonnant les disciplines. C'est ainsi que l'auteur revisite les mouvements futuriste et expressionniste, ainsi que la naissance de l'abstraction. Un ouvrage permettant de mieux apprécier le changement radical qui s'opère dans l'art au début du XX<sup>e</sup> siècle.

ISBN : 2-7355-0545-6



Collection L'art et l'essai n° 2 en coédition avec l'INHA, 45 €.

✓ *Voter, élire pendant la Révolution française, 1789 - 1799*, Bernard Gainot.

Avec la Révolution française, le vote des citoyens s'impose avec une fréquence et une extension qu'il n'a peut-être plus retrouvées depuis. À partir de 1789, les élections s'étendent à presque toutes les fonctions publiques. Les pratiques du vote, profondément différentes des nôtres, fondent un espace démocratique original. Les études électorales sur la décennie révolutionnaire sont encore un champ largement ouvert aux chercheurs. La seconde édition de ce guide pour la recherche, revue et augmentée, met à leur disposition l'essentiel des outils de travail nécessaires : état des questions, sources archivistiques, bibliographie, textes législatifs et réglementaires, documents directs sur les pratiques, instruments méthodiques. En découvrant les rituels et les procédures de l'époque, le lecteur est invité à revenir aux sources mêmes de nos conceptions de la démocratie. Réédition corrigée.

Collection CTHS Histoire n° 20, 32 €.



✓ *Par-delà les solitudes du bush australien*, Sylvie Roosen.

Cet ouvrage approfondit nos connaissances géographiques sur un territoire austral méconnu : le *bush* du nord-est australien. Même si ces grands espaces font figure de liberté, de fraternité sociale et fascinent encore les voyageurs, cette région est pour la majorité des Australiens un symbole d'isolement, de solitude et de marginalité, loin de la société urbaine d'aujourd'hui. La démarche de géographie historique et culturelle permet de comprendre pourquoi et comment les mythes fondateurs de l'espace colonial comme ceux de la *terra nullius* et de la poétisation de la Nature s'essouffent aujourd'hui, dans une Australie qui connaît un « élan identitaire aborigène ».

La traduction inédite de passages de journaux d'explorateurs, les recherches menées aux archives coloniales de l'État du Queensland, le travail de cartographie et les enquêtes de terrain, permettent



de décrypter les mécanismes de la constitution d'un espace colonial, depuis les fantasmes géographiques des premiers voyageurs européens jusqu'aux recompositions identitaires et territoriales actuelles.

ISBN : 2-7355-0576-6

Collection CTHS Géographie n° 2, 37 €.

✓ *Les naturalistes français en Amérique du Sud (xvi<sup>e</sup> - xix<sup>e</sup> siècle)*, Yves Laissus.

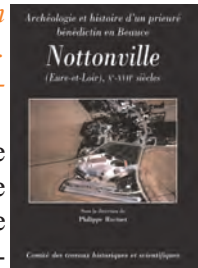


L'Amérique du Sud, depuis très longtemps, est une terre d'élection pour les naturalistes français. C'est à cette région du monde, c'est à ces hommes que le présent volume est consacré. Les études présentées nous montrent l'importance des liens qui unissent la communauté savante de l'Europe jusque vers le milieu du xix<sup>e</sup> siècle ; la place tenue par le continent sud-américain dans l'émergence, de Buffon à Humboldt, de la biogéographie, puis dans celle du transformisme ; le rôle central, enfin, joué par le Jardin royal de Paris devenu Muséum d'histoire naturelle : lieu de formation au départ et d'accueil au retour, alpha et oméga des voyageurs naturalistes français. Deux index, des noms de personnes d'une part, des noms scientifiques d'espèces, noms de navires et principales matières d'autre part, permettent une exploitation facile de la très riche substance de ce livre. Réédition corrigée.

ISBN : 2-7355-0604-5

Collection CTHS Format n° 58, 15€.

✓ *Archéologie et histoire d'un prieuré bénédictin en Beauce. Nottonville (Eure-et-Loire) x<sup>e</sup> - xvii<sup>e</sup> siècle*, Philippe Racinet.



Installé sur le plateau, le site de l'abbaye du Bois de Nottonville se trouve en Beauce, non loin de Châteaudun. Succédant à une résidence d'époque carolingienne, établie à 400 mètres d'une villa gallo-romaine, un ensemble fortifié de terre et de bois est remplacé, vers le milieu du xii<sup>e</sup> siècle, par une tour résidentielle avec logis rectangulaire de type hall. Les moines de Marmoutier y installent un prieuré dès le début du xii<sup>e</sup> siècle, mais le lieu est resté un important centre de pouvoir politique et militaire sous la domination des vicomtes de Chartres et jusqu'au début du xiii<sup>e</sup> siècle. Il subsiste aujourd'hui une partie des bâtiments de la fin du Moyen Âge. En liaison avec le chantier de fouilles s'est constituée une équipe pluridisciplinaire composée d'une quarantaine de chercheurs, qui a associé l'analyse du contexte géographique et les opérations archéologiques aux recherches d'archives et aux analyses d'élévation. En s'appuyant sur l'étude conjointe de deux éléments fondamentaux de la société aristocratique médiévale, le château et le prieuré, l'équipe retrace l'histoire d'un terroir entre l'an mil et 1600 avec, en complément, toute une série d'informations sur la vie matérielle fondées tant sur les observations de terrain que sur les textes.

ISBN : 2-7355-0569-3

Collection Archéologie et histoire de l'art n° 21, 40 €.

## Parutions de sociétés savantes

✓ *Les carreaux de pavement de la forteresse médiévale de Blanquefort*

Le groupe d'archéologie et d'histoire de Blanquefort a le plaisir de vous annoncer la publication de l'ouvrage d'Alain Tridant, 320 p., 20 €  
ISBN : 2-907845-06-3

Cet ouvrage a pour but de dresser l'inventaire complet de la collection des carreaux de pavement qui servaient, au Moyen-Âge, à embellir le sol des principales pièces d'habitation, retrouvés lors de travaux archéologiques à la forteresse médiévale de Blanquefort.

Pour commander cet ouvrage, veuillez vous adresser directement au GAHBLE, La Maison du Patrimoine, Allées de Carpinet, 33209 BLANQUEFORT - 05 56 57 19 42

✓ *Philéas Lebesgue et ses correspondants en France et dans le monde*

La thèse du président des amis de Philéas Lebesgue, M. François Beauvy, vient de paraître, éd. Awen, 674 p., 35 €  
ISBN 2-909030-01-6

Dans cette étude couvrant la période 1890-1958, l'écrivain de La Neuville-Vault connu jusqu'ici sous l'image réductrice du « poète-laboureur », se révèle tout autre après l'étude des 25 000 lettres qu'il a reçues de centaines d'écrivains, artistes, hommes politiques du monde entier.

Pour commander cet ouvrage, veuillez adresser directement vos commandes à M. François Beauvy, 332 hameau de Rieux, 60000 TILLÉ  
03 44 48 32 50

## 131<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques



TRADITION ET INNOVATION

Grenoble - 24 au 29 avril 2005

Le 131<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques s'installe cette année à Grenoble pour débattre du thème « Tradition et innovation ».

Les 217 communications prévues sur toute la semaine s'organiseront autour des thèmes suivants :

- Eschatologie, millénarismes et utopies ;
- Les innovations techniques, culturelles, politiques et religieuses au Moyen-Âge ;
- La tradition et l'innovation en histoire de l'art
- L'enseignement des sciences et la culture scientifique ;
- L'innovation dans la gestion environnementale des territoires de montagne ;
- Raison, pensée scientifique et progrès en question du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours ;
- Le peuplement de l'arc alpin ;
- L'actualité du passé. Formes et fonctions du projet patrimonial ;
- Les femmes, support de la tradition ou actrices de l'innovation.

Le programme complet avec les résumés des communications est accessible sur notre site :

[www.cths.fr](http://www.cths.fr)

**Contact congrès :** Isabelle Tarier  
[congres.cths@recherche.gouv.fr](mailto:congres.cths@recherche.gouv.fr)  
01 55 55 97 78

### LES SOCIÉTÉS SAVANTES AU CONGRÈS

Le congrès de Grenoble accueille le forum des sociétés savantes du mercredi 26 au vendredi 28 avril au matin. Ce forum a pour but de faire connaître les sociétés savantes de la région Rhône-Alpes auprès des congressistes et de tisser des liens entre les sociétés présentes, qui peuvent vendre leurs publications.

La réunion annuelle des représentants des sociétés savantes se tiendra le vendredi 28 avril 2006 de 14h à 16h, à l'auditorium du Musée de Grenoble.

**Contact sociétés savantes :** Mélissa Rousseau  
[melissa.rousseau@recherche.gouv.fr](mailto:melissa.rousseau@recherche.gouv.fr)  
01 55 55 97 63

### INFORMATIONS PRATIQUES

#### ✓ Site internet

Nous vous rappelons que si votre société ou votre association dispose d'un site internet, nous pouvons ajouter un lien dans la base de données du CTHS, alors n'hésitez pas à nous transmettre l'adresse de votre site.

De plus si vous souhaitez désormais recevoir le programme des activités du CTHS (journée d'études, date de parution du *Bulletin*, réunions...) par courrier électronique, merci de nous le faire savoir et d'envoyer votre adresse électronique à Mélissa ROUSSEAU, [melissa.rousseau@recherche.gouv.fr](mailto:melissa.rousseau@recherche.gouv.fr)

#### ✓ Journée d'étude

La prochaine journée d'étude organisée par le CTHS aura lieu les 26 et 27 octobre 2006 au monastère royal de Brou, à **Bourg-en-Bresse**, sur le thème de « l'héraldique et de la sigillographie », nous ne manquerons pas de vous tenir informés du programme de cette journée.

N'hésitez pas à nous envoyer des articles, des annonces, des publicités d'ouvrages que nous pourrions faire paraître dans ce bulletin. Merci de nous faire parvenir ces informations avant la fin du mois de décembre 2006.

Direction de publication :	Martine François
Suivi de publication:	Mélissa Rousseau
Impression:	Barnéoud
ISSN :	1278-9143